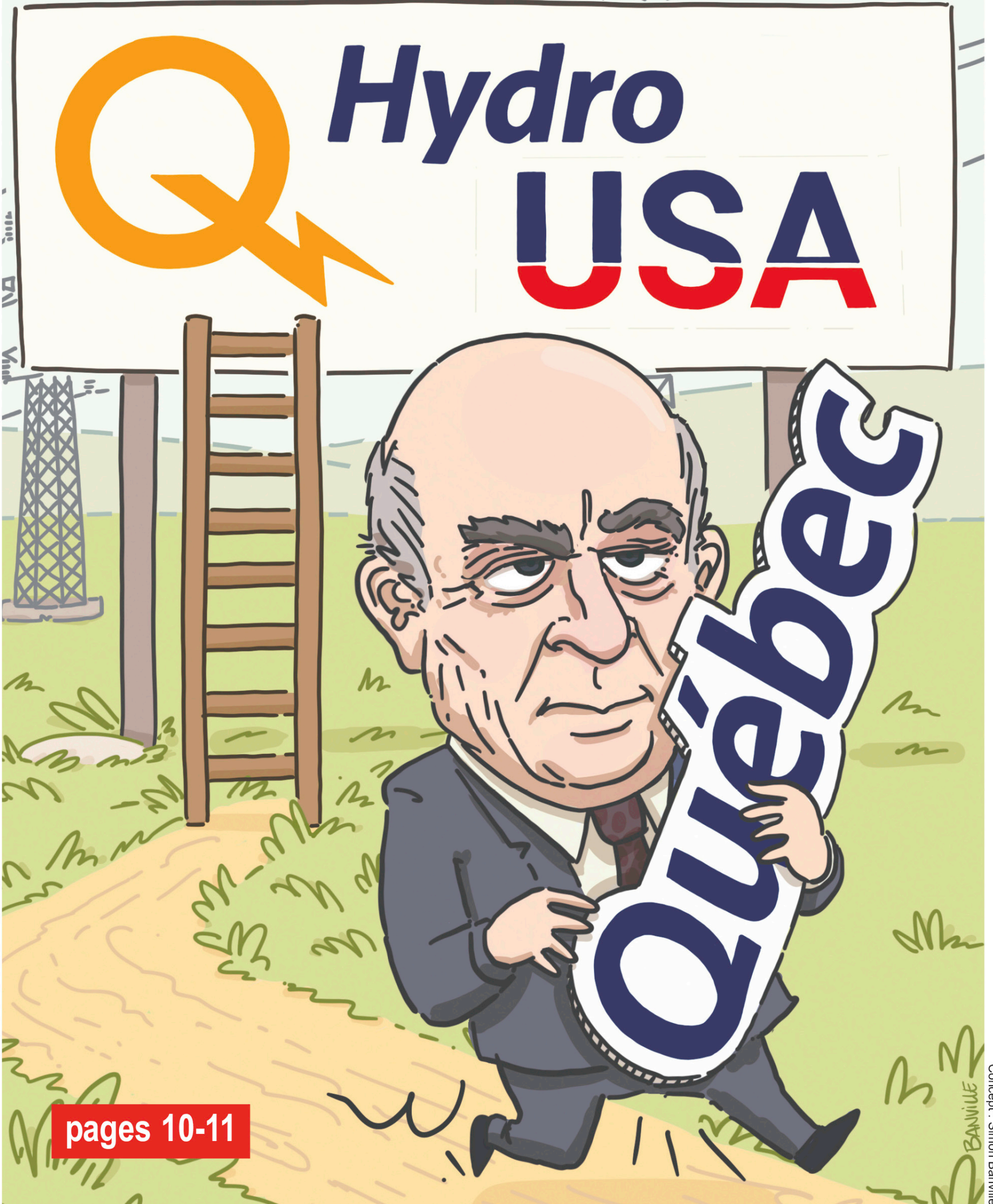


418

# L'AUT' JOURNAL

Juillet-Août 2023 • avec une apostrophe pour apostropher



pages 10-11



## Impayables ! Même si c'est nous qui payons

Michel Rioux

**J**e vous le dis, c'est à reculons, le cœur gros et la larme à l'œil que libéraux et caquistes vont se voter une hausse immédiate de salaire de 30 pour cent. C'est par la force des choses qu'ils vont faire grimper de façon aussi indécente leurs émoluments.

Ce n'est que justice en effet que de se faire justice soi-même, en étant juge et partie. Quand le vote sera tenu dans quelques jours, on pourra voir sur leur visage à quel point ils sont contrariés de devoir se voter une telle augmentation, dite de rattrapage, alors que le gouvernement ne bouge pas sur son offre de neuf pour cent sur cinq ans aux travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.

On avait été moins gourmand le 11 janvier 1988. Les députés s'étaient alors voté une augmentation, dite de rattrapage elle aussi, de 21 pour cent seulement. Mais l'inflation, vous savez...

Aujourd'hui comme hier, force est de constater que c'est le sens du devoir, autant que celui de la justice, qui a

constamment animé nos parlementaires. Leur abnégation devient palpable quand sonne l'heure des grandes décisions et qu'il leur faut trancher dans les grandes questions. Parce que, voyez-vous, aucun sacrifice ne saurait les faire reculer quand vient le temps d'affirmer cette conviction, largement partagée dans leur cénacle, selon laquelle ils et elles ne sont rien de moins que les meilleurs. C'est justement en s'appuyant sur cette conviction que nos députés vont devenir les mieux rémunérés de toutes les provinces canadiennes. À l'exception, bien sûr, des députés fédéraux. Mais, comme on le sait aussi, le Canada est très riche...

Même au prix de l'impopularité, ils passent aux actes. Un sondage a indiqué que cette augmentation est décriée par 74 pour cent des personnes sondées. « Il faut du courage pour voter des choses impopulaires », a dit le premier ministre, confondant manifestement courage et arrogance.

Les députés n'ont pas amputé leur salaire de 20 pour cent, comme la chose s'est déjà vue... Que non! Fonçant dans le tas, ils vont s'accorder, en un an seulement, une hausse au moins trois

fois plus élevée que celle déposée par la présidente du Conseil du trésor à la table de négociation, sur une période de cinq ans celle-là!

Serait-il possible que, sans que nous nous en soyons rendu compte, nous soyons devenus, d'un coup de baguette magique, plus riches qu'en Ontario, objectif répété comme un mantra par François Legault?

Bien sûr, il s'est trouvé quelques esprits chagrins pour susurrer que le geste manquait singulièrement d'élégance. Insistant lourdement, ces mêmes esprits chagrins sont venus souligner qu'il n'y avait pas que le salaire dans la rémunération des députés. Dans son édition du 3 juin, *Le Journal de Montréal* a fait la démonstration que seulement neuf députés, sur 125, recevaient le salaire minimum de 131, 766 \$. Les autres qui ne sont pas ministres touchent quelques dizaines de milliers de dollars supplémentaires en s'étant vu octroyer qui une vice-présidence de commission parlementaire, qui un poste d'adjoint parlementaire, qui un poste de whip. Sans compter sur leur caisse de retraite, qu'on a déjà comparée à une Ferrari...

À ce sujet, François Legault s'est déjà montré davantage vertueux...

En novembre 2014, alors dans l'opposition, il avait déposé une motion qui

aurait forcé les députés à cotiser à hauteur de 50 pour cent à leur caisse de retraite. Or près de dix ans plus tard, ce qui avait été décrié dans un rapport de la juge Claire L'Heureux-Dubé est toujours en place, les députés ne cotisant que 21 pour cent. À cette époque, les employés municipaux avaient été forcés par une loi de fixer leur contribution à 50 pour cent. « C'est une question d'équité! », avait clamé le chef de la CAQ, ajoutant que « la classe politique devait prêcher par l'exemple ».

Il faut souligner que seul le Parti Québécois a tenu une ligne cohérente durant ce débat. Québec solidaire s'est en effet enfoncé dans des propositions dont l'une préconisait une hausse de... 20 pour cent, Nadeau-Dubois indiquant par ailleurs que ce ne sont pas tous les députés de son parti qui verseraient cette augmentation à des organismes soutenant des causes sociales. Ce qui s'appelle parler des deux côtés de la bouche en même temps.

Enfin, la vertu de nos députés n'étant plus à démontrer, on doit constater qu'elle est de celles qui se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer, comme l'estimait en son temps le moraliste La Rochefoucauld.

Ils sont vraiment impayables. Même si c'est nous qui payons. ◀

CHARLOTTE BIRON

### D'Arthur Buies à Gabrielle Roy

Une histoire littéraire du reportage au Québec (1870-1945)



Les Presses de l'Université de Montréal

## Le grand reportage

**L**e syntagme « grand reportage » apparaît au Québec dans les années 1930, mais les grands reporters de la période n'accéderont pas à une véritable postérité littéraire. L'oubli du grand reportage au Québec s'opère parce que, même au moment de l'apparition du « grand reportage » au Canada français, les textes ne sont pas en phase avec l'actualité mondiale.

C'est cette inactualité qui permet de lier les textes de 1870 à 1945. Le reportage au Québec aurait accompli sa forme non pas dans l'écriture de l'événement et d'une grande histoire en train de se faire, mais dans l'écriture d'un territoire singulier. Les écrivains du corpus ont eu tendance à substituer à l'intrigue d'une enquête et d'une construction événementielle la topographie, le relief de la géographie du pays.

Or, la lecture des textes montre que la singularité du reportage concerne le territoire, mais aussi et surtout le registre temporel du reportage et le défaut d'une expérience du présent dans les textes. Il n'est pas faux de dire que le décalage entre le grand reportage en Occident et ce qui s'écrit dans la province concerne le lieu au sens où les écrivains journalistes du Canada français n'occupent pas le même genre d'espace que celui de la conquête de l'Ouest américain, du reportage de guerre ou encore du grand reportage colonial français.

Mais il faut se garder de reconduire trop rapidement la vision que les textes proposent du territoire. En fait, ce n'est pas la présence du territoire qui pose problème d'un point de vue formel et générique. C'est la temporalité à laquelle les reporters associent le territoire. Dans le corpus, le lieu est constamment coincé entre le passé et le futur, entre un mythe et une image idéalisée du pays. C'est le défaut d'une actualité et plus largement d'une expérience du présent dans la représentation du territoire qui marque l'écart entre le corpus et la définition du grand reportage. ◀

Charlotte Biron [...]

13 500 voix EN MOYENS DE PRESSION pour l'éducation !



Nous nous battons pour des conditions de travail justes et équitables, ainsi qu'une reconnaissance adéquate de notre contribution à la société par le biais de nos rôles essentiels en éducation, et dans la formation des générations futures.



On est là!  
NÉGO 2023

Syndicat de Champlain (CSQ)  
Personnel enseignant et de soutien

D'Arthur Buies à Gabrielle Roy. Une histoire littéraire du reportage au Québec  
Charlotte Biron  
PUM, 2008



# Points de mire

## Des Canadiens plutôt que des F-35

Pierre Jasmin



En 1992, rebaptiser le ministère de la Défense en ministère de la Paix et de la Sécurité constituait déjà la principale recommandation de « L'enquête populaire sur la paix et la sécurité », qui avait reçu plus de

600 mémoires à travers le Canada et fait l'objet d'un rapport par cinq éminents canadiens issus de trois partis fédéraux (dont le conservateur Doug Roche), d'un représentant autochtone, Konrad Sioui, et du professeur Jules Dufour de l'UQAC.

Les Artistes pour la Paix ont repris ces recommandations dans leur mémoire au ministère de la Défense en 2016, en suggérant qu'il se transforme en un ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Nous avons écrit : « La COP21 à Paris a révélé à l'humanité entière à quel point la protection contre les changements climatiques doit mobiliser nos énergies et nos budgets, afin que nous soyons en mesure de

répondre, avec le matériel approprié, tant au Canada que dans l'assistance à des pays démunis amis, aux ouragans, tornades, épisodes de déchainement climatique, feux de forêts, inondations, tremblements de terre, fontes des glaces et du pergélisol dans le Grand Nord, fuites d'oléoducs et secousses sismiques qui s'intensifient avec la technique de fractionnement appliquée par les compagnies gazières : voici de vrais enjeux de sécurité. »

Enfin, Yves Jasmin O.C. a suggéré : « Plutôt que d'investir des dizaines de milliards \$ dans des chasseurs-bombardiers, pourquoi ne pas acheter des Canadiens, champions de la lutte contre les feux de forêt et les mettre à la disposition de pays amis? Le Canada aurait beaucoup moins d'ennemis, sans avoir investi dans un seul F-35 et pour un prix infiniment moindre! »



## Le vrai danger pour le droit à l'avortement

Christiane Pelchat

La ministre de la Condition féminine, Martine Biron, a sûrement de très bonnes intentions lorsqu'elle affirme qu'elle veut « visser » le droit à l'avortement. Toutefois, en tout respect, permettez-moi de dire

que nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi qui vienne dire ce que l'état du droit actuel nous dit déjà : le droit à l'avortement est légalement reconnu au Canada depuis l'arrêt Morgentaler en 1988. Le droit à l'autonomie des femmes sur leur corps a été confirmé par la Cour

suprême du Canada dans l'affaire *Daigle c. Tremblay*, aussi en 1989.

Ce droit a été reconnu comme faisant partie intégrante des droits constitutionnels des femmes protégés dans la charte canadienne à l'article 7. Aujourd'hui, on pourrait ajouter que le droit à l'autonomie de décision et le droit à l'avortement sont aussi protégés par le droit à l'égalité des femmes consacré dans nos deux chartes.

Le plus grave problème des femmes en ce moment est l'accès au service d'avortement. Est-ce que tous les hôpitaux du Québec offrent les services d'avortement? Laisse-t-on encore la responsabilité de ces interventions de santé à des cliniques privées dans certaines régions, dont certaines sont des cliniques à but non lucratif?

Est-ce que le difficile accès aux hôpitaux force encore certaines femmes à reporter l'intervention par

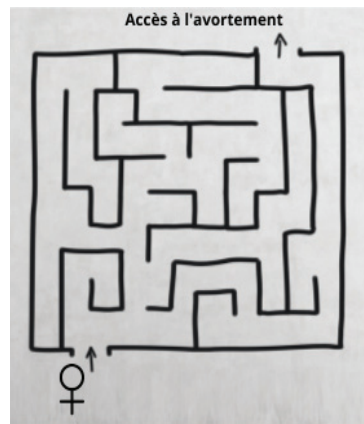
faute de service? Est-ce que le pénible accès à un médecin de famille est un obstacle à l'obtention de la pilule du lendemain? Est-ce que les cours d'éducation sexuelle initient les élèves à ce droit constitutionnel afin justement de démystifier et de contrer les préjugés qui l'entourent?

Voilà les défis urgents auxquels doivent répondre la ministre de la

Condition féminine et son collègue de la Santé et des Services sociaux. Je suis bien consciente des intentions nobles de la ministre Biron, mais une loi serait dangereuse et risquerait de remettre en question le droit des femmes à l'avortement et à leur autonomie.

Le seul dépôt d'une loi comme tel relancerait le débat et permettrait à ceux qui sont contre l'avortement d'en revendiquer l'interdiction totale ou modulée selon certaines circonstances. Aussitôt adoptée, une telle loi serait contestée devant les tribunaux, et peut-être même par le gouvernement fédéral, qui y verrait une atteinte à son champ de compétence. Alors que, depuis 1989, il n'y a aucun obstacle juridique à l'avortement.

Dans ce cas-ci, « le mieux est le mortel ennemi du bien ». Juridiquement, l'avortement se porte très bien! ◀



Le billet <b>Michel Rioux</b> 1	La page éditoriale <b>Simon Rainville</b> 9
Points de mire <b>Pierre Jasmin</b> 2	Dossier Hydro-USA <b>Pierre Dubuc</b> 10
Le mouvement syndical <b>Orlan Dorais</b> 3	La politique québécoise <b>Sylvain Martin</b> 13
L'environnement <b>Monique Pauzé</b> 4	Point d'orgue <b>Olivier Dumas</b> 16
L'économie <b>Luc Allaire</b> 5	<p>4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4</p> <p>Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lajournal.info</p> <p>Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148</p> <p>2023, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965</p> <p>Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho</p>
La langue <b>Frédéric Lacroix</b> 6	
L'immigration francophone <b>Anne Michèle Meggs</b> 7	
Les mines <b>Marc Nantel</b> 8	

M<sup>e</sup> Christiane Pelchat  
Avec la collaboration de Marie-Claude Girard

# LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

## SOCLE DU DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

Préface de Pauline Marois

## NOUVELLE PARUTION

# LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

## SOCLE DU DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

PAR CHRISTIANE PELCHAT  
PRÉFACE DE PAULINE MAROIS

---

Éditions du Renouveau québécois  
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,  
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4  
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

# Le mouvement syndical

## Le transport scolaire repose sur du cheap labour

Orian Dorais

Il y a un peu plus d'un an, au printemps 2022, j'ai eu l'occasion de réaliser une entrevue avec Jean Papineau, de la Fraternité des Travailleurs et Travailleuses du Préhospitalier du Québec (FTPQ), à propos des conditions de travail des ambulanciers paramédicaux québécois. Cet entretien fut l'un des plus instructifs de ma – jeune – carrière comme chroniqueur à l'aut'journal.

M. Papineau m'a amené à réaliser que, lorsqu'il est question des luttes syndicales dans le monde de la santé, l'on a tendance à consacrer beaucoup d'attention aux infirmières, en oubliant un peu les ambulanciers paramédicaux et le reste du personnel médical. De la même manière, je me rends compte que, lorsqu'on parle d'éducation, les revendications des profs occupent souvent le devant de la scène, éclipsant parfois celles des autres corps de métiers.

Bien entendu, il est impératif de soutenir la profession enseignante, mais il ne faut jamais oublier le personnel administratif, les techniciens et techniciennes en éducation, les gens chargés de l'entretien ou des cafétérias, bref toutes ces personnes sans qui l'école québécoise ne fonctionnerait pas. Suivant cette logique, j'ai décidé de consacrer ce papier à la grève des chauffeurs d'autobus scolaire de l'Outaouais – qui dure depuis début mai 2023 –, les chauffeurs étant des membres essentiels, mais souvent ignorés, du secteur de l'éducation. Je m'entretiens sur leur combat avec Marc-André Gauthier, directeur des communications pour Teamsters Canada, le syndicat qui représente des centaines de chauffeurs.



Marc-André Gauthier

Orian : Quelles sont les revendications des chauffeurs d'autobus scolaires, en Outaouais, mais aussi dans le reste du Québec?

Marc-André Gauthier : D'une région à l'autre, d'un centre de service à l'autre, les revendications peuvent varier, mais je dirais que nos membres ont une exigence fondamentale : vivre dignement de leur métier. Dans les négos actuelles, la paie, c'est l'enjeu principal qui occupe presque toutes les discussions.

Le salaire moyen pour nos membres est de 22 000 \$ par année, ce qui est en dessous du seuil de la pauvreté. Autrement dit, l'industrie du transport scolaire repose sur du *cheap labour*. En ce moment, on essaie d'obtenir un taux horaire de 26 \$, voire de 28 \$, qui est déjà en place par exemple à Sherbrooke. Je rappelle que nos membres font entre 800 et 1000 heures par année, donc l'augmentation qu'on demande serait à peine suffisante pour garantir un revenu viable.

Les chauffeurs ont droit au chômage l'été, mais les prestations basées sur leur salaire actuel sont faméliques, donc une hausse améliorerait un peu la situation. Enfin, on essaie de combattre le phénomène des tâches non rémunérées. Par exemple, quand un élève est indiscipliné, certains CSS disent aux chauffeurs de remplir une fiche de comportement. Souvent, il n'y a pas assez de temps sur les heures de travail pour le faire, donc nos membres remplissent leurs fiches dans leur temps libre, bénévolement.

O. : Que les salaires soient aussi exécrables m'étonne. Trouvez-vous que les chauffeurs sont trop souvent oubliés dans la discussion?

M.A.G. : C'est clair! Ils sont parmi les employés les plus mal rémunérés de la fonction publique et parapublique. Pourtant, ces gens-là ont une responsabilité immense : la sécurité de nos enfants est entre leurs mains. On compte sur les chauffeurs pour conduire de manière impeccable de la première à la dernière seconde où il y a des jeunes à bord. Sinon, il y a tellement d'intimidation et de conflits aujourd'hui, que beaucoup de chauffeurs doivent gérer des situations très complexes; nos syndiqués deviennent presque des thérapeutes.



Photo : CANVA

Le salaire moyen pour nos membres est de 22 000\$ par année, ce qui est en dessous du seuil de la pauvreté. Autrement dit, l'industrie du transport scolaire repose sur du *cheap labour*.

Il y a quelques décennies, les chauffeurs étaient très souvent des personnes âgées semi-retraitées ou bien des agriculteurs qui prenaient une pause des travaux de la ferme, mais aujourd'hui, on voit bien que la nature du travail a changé, c'est plus complexe. Donc, nos membres sont des professionnels à part entière et méritent d'être rémunérés comme tels.

Mais quand on demande des hausses salariales, j'entends des mauvaises langues qui disent que les chauffeurs devraient prendre des emplois à temps partiel, entre les heures de transport. C'est une fausse solution, parce que l'horaire ne permet pas ça. Nos travailleurs doivent se lever aux petites heures du matin pour aller attraper les jeunes à temps; puis, après les avoir déposés, il y a des heures consacrées à l'entretien du bus. Ensuite, il faut partir relativement tôt dans l'après-midi pour la fin des classes. Quand est-ce qu'on case un autre emploi là-dedans? Comme je le disais, on s'attend à ce que les chauffeurs aient une vigilance inflexible sur la route, donc ils doivent être suffisamment reposés. J'ajoute que beaucoup d'entre eux doivent déjà occuper un emploi parallèle l'été, parce que l'assurance-emploi est insuffisante.

O. : Des transporteurs de la Rivière et de Lotbinière se sont entendus avec leurs employés, comment se fait-il que la grève persiste en Outaouais?

M.A.G. : Excellente question! Faudrait la poser au gouvernement (rires). En ce moment, les deux grosses entreprises de transport scolaire en Outaouais se trainent les pieds dans les négociations. Une d'elles, Autobus Campeau, est sortie dans les médias locaux pour dire que, si les compagnies de l'Outaouais ne peuvent pas consentir aux conditions salariales qu'on demande, c'est parce qu'elles ne reçoivent pas autant d'argent que dans d'autres régions. Donc, on blâme le gouvernement.

Le gouvernement réplique en traitant notre grève comme un conflit au sein d'une entreprise privée et refuse de s'ingérer. Ce serait un principe qui aurait du sens normalement, sauf que ces « entreprises privées » sont subventionnées à 100%. Ça fait que le gouvernement a la responsabilité de s'en mêler, plutôt que de juste se renvoyer la balle avec l'employeur. Au final, on s'en fout de savoir qui a raison entre l'État et les transporteurs. Si le financement est réellement insuffisant en Outaouais... le gouvernement doit l'augmenter. Si le problème est du côté des entreprises... le gouvernement doit mettre son pied à terre, leur dire de négocier. Dans un cas comme dans l'autre, c'est pas une négociation dans le secteur privé, c'est dans le public et ça affecte les chauffeurs, les élèves, les parents, bref la région au complet.

O. : Quelles sont les conséquences en Outaouais?

M.A.G. : En ce moment il y a 17 000 élèves qui n'ont pas de transport; donc les parents doivent les amener à l'école par leurs propres moyens. Ça crée du trafic – et plus de pollution – autour des écoles. Les CSS de l'Outaouais paient un montant forfaitaire aux parents qui reconduisent leurs enfants, ça a déjà coûté 1,2 million \$ au ministère de l'Éducation. Je précise que les augmentations qu'on demande pour nos membres auraient coûté pas mal moins cher que 1,2 million. Je mentionne aussi que les chauffeurs de bus de la Société de Transport de l'Outaouais peuvent aller chercher jusqu'à 110 000 \$ par année. On demande pas la lune.

O. : Pensez-vous que le gouvernement va devoir revoir son financement global du transport scolaire?

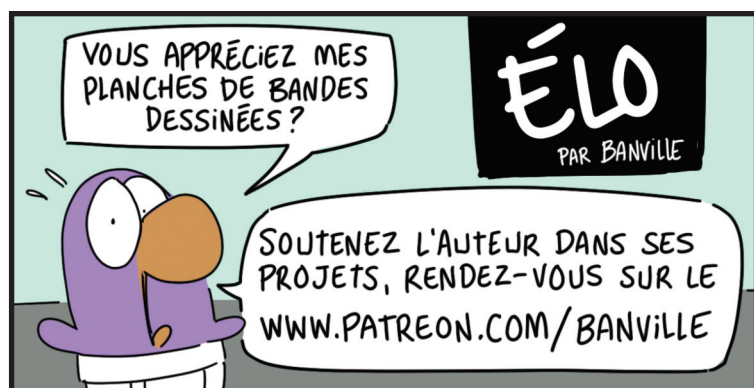
M.A.G. : Là-dessus j'ai un commentaire général : encore une fois, est-ce que c'est normal qu'une industrie

subventionnée donne des conditions de *cheap labour*? À part ça, je veux pas faire comme un certain ministre (rires) en comparant les métiers, mais je pense que les chauffeurs sont assez névralgiques en éducation. La CAQ dit qu'elle veut investir dans l'école québécoise, elle pourrait en profiter pour investir dans les gens qui amènent les enfants à l'école.

Si le gouvernement ne règle pas ça vite, j'ai peur qu'il y ait une crise du transport scolaire. En Outaouais, un quart des chauffeurs ont changé de métier dans les dernières semaines de grève, parce que les indemnités sont pas suffisantes pour survivre. On va perdre plus de personnel si on n'arrive pas vite à une entente. Et, en ce moment, il y a une quinzaine de conventions qui sont en attente de renouvellement, notamment les chauffeurs scolaires de l'Abitibi.

Les négociations ralentissent pendant l'été, mais nos membres regardent ce qui se passe en Outaouais et si le conflit s'étirait ou avait une fin insatisfaisante, je peux vous assurer qu'ils sauraient à quoi s'en tenir. Ça amènerait d'autres grèves à la rentrée 2023 et une vague de réorientations professionnelles. À vrai dire, chez les Teamsters, on pense à créer une clinique d'orientation pour aider les chauffeurs scolaires qui voudraient changer de carrière.

Avec leurs permis de classe deux, beaucoup pourraient travailler pour des compagnies de livraison comme Purolator, dont les employés sont aussi représentés par notre syndicat. Ça nous plaît pas de voir des gens quitter le milieu de l'éducation, mais on doit penser au bien-être financier de nos membres. Le gouvernement doit comprendre à quel point la situation est fragile, sinon il va y avoir des bris de services majeurs en septembre. ◀



## Au palmarès environnemental mondial

### Le Canada est un cancre

Monique Pauzé

**D**epuis plusieurs années, nous sommes aux prises avec la crise climatique qui entraîne une multiplication des catastrophes naturelles, un déclin de la biodiversité et des écosystèmes essentiels à la survie de l'humanité. Nous sommes de plus en plus conscients que la façon dont nous avons obtenu le confort dans lequel nous vivons s'est faite à un coût dévastateur et nous en payons le prix.

#### L'URGENCE D'AGIR

Nous n'avons qu'à penser à la quantité quasi historique de précipitations qui se sont abattues sur le Québec au début mai, causant des inondations parmi les plus importantes jamais enregistrées. Le verglas qui a privé de nombreux Québécois d'électricité et qui a mis à mal notre réseau électrique et maintenant les feux de forêt catastrophiques.

D'un point de vue économique, c'est aussi désastreux et l'avenir n'augure rien de positif.

Les coûts des changements climatiques s'accumulent au fil du temps. Le ralentissement économique attribuable au climat deviendra de plus en plus important, sans compter les coûts pour le système de santé.

Car, au-delà des dommages matériels, il y a l'être humain. L'Organisation mondiale de la Santé affirme d'ailleurs que les changements climatiques représentent la plus grande menace pour la santé dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons qu'à penser aux canicules alors que la vague de chaleur de 2018 a emporté plus de 60 personnes à Montréal seulement. La hausse des maladies cardiovasculaires, des cancers, des maladies pulmonaires et rénales découlant de l'eau contaminée, de l'air toxique, des sols souillés; de la température toujours plus élevée (donc plus d'ozone et de smog), des feux incontrô-

lés, de la perte de productivité, de l'atteinte à la santé mentale sont autant de problèmes accentués par les changements climatiques.

Bref, tous les voyants sont au rouge. Il faut agir. Les gouvernements doivent bouger rapidement, mais le gouvernement du Canada avance malheureusement à pas de tortue. Les libéraux de Justin Trudeau tentent de faire bonne figure en mettant un ex-militant écologiste à la tête du ministère de l'Environnement. Depuis son arrivée en poste, le bilan du ministre Steven Guilbeault est au mieux, minime.

#### UN RANG PEU ENVIABLE

Si les attentes étaient grandes sur la scène internationale lors de l'arrivée en poste de Steven Guilbeault, elles ont laissé place au scepticisme. Ce pays pétrolier demeure un cancre.

En 2020, divers organismes (German Watch, Climate Action Network, New Climate Institute) dévoilaient leurs rapports. On y apprendait que le Canada occupait un rang peu enviable, arrivant en 58<sup>e</sup> place sur 63 pays concernant l'indice de performance dans la lutte aux changements climatiques. Cet indice évalue quatre catégories : émission de GES, énergie renouvelable, consommation énergétique et politiques climatiques.

Au sein du G20, il arrive en tête de liste pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant.

La principale source d'émission de GES au Canada est le secteur pétrolier et gazier et le fédéral ne fait rien pour s'attaquer à la source du problème. Ce n'est pas pour rien qu'il se situe au 2<sup>e</sup> rang des pays du G7 qui donnent le plus de subventions aux énergies fossiles. Les engagements pris par le ministre Guilbeault à la COP26 ont changé la donne, mais il semble faire marche arrière.

Si les subventions pour les pétrolières coulent à flots, on ne peut pas en



Le gouvernement Trudeau finance l'industrie la plus polluante sur son territoire, onze fois plus que les énergies propres.

Photos : CANVA

dire autant pour la production d'énergies renouvelables alors que le Canada se retrouve à la 54<sup>e</sup> position sur 61 concernant les efforts déployés dans ce secteur. Le gouvernement Trudeau finance l'industrie la plus polluante sur son territoire, onze fois plus que les énergies propres alors que la moyenne des subventions aux énergies fossiles du G20 est de quatre pour un. C'est un non-sens.

Le temps passe, mais le bilan canadien ne s'améliore pas. En 2022, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié son analyse annuelle de l'économie canadienne en faisant le point sur le degré d'avancement du Canada dans sa route vers la neutralité carbone. Un graphique montre la quantité de GES émise par l'économie canadienne pour chaque dollar de richesse produite. Le Canada apparaissait comme le pire pays du club des pays développés aux côtés de l'Australie, loin derrière des économies réputées pour être peu regardantes en matière environnementale, comme les États-Unis ou la Pologne.

Les sources sont nombreuses et elles dépeignent toutes le même sombre portrait.

#### À LA RECHERCHE DE POSITIF

Quand un bateau coule, on cherche quelque chose à quoi s'accrocher, on cherche des bouées de sauvetage. J'ai donc tenté de mettre en lumière le peu d'avancées faites au cours des dernières années. Malheureusement, chaque fois

qu'on pense avoir la tête hors de l'eau, le ressac se fait sentir.

1. Au premier chef, il y a la norme fédérale pour les véhicules à zéro émission exigeant que les constructeurs vendent 20% de véhicules légers — incluant les VUS — zéro émission dès 2026. Ce seuil progressera annuellement pour s'établir à 60% en 2030 et jusqu'à 100% dès 2035.

• Pourtant, même si cette norme vise à rendre plus accessibles les véhicules électriques aux acheteurs, le parc automobile du gouvernement canadien trône toujours au sommet du palmarès des parcs les plus polluants. ■

#### 2. Modifications de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

• La Loi aurait pu aller beaucoup plus loin et des éléments essentiels de transparence et de consultation du public, de prévention de la pollution ont été supprimés. ■

3. Le Canada a mis en place un plan de réduction des émissions pour 2030 visant à réduire ses émissions de 45% sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

• On ne peut pas être contre la vertu. Or, ce n'est pas le premier plan déposé par le fédéral et aucun n'a été respecté et plusieurs experts doutent déjà que le pays puisse parvenir à quoi que ce soit sans un changement de cap majeur. Selon eux, tout porte à croire que la réduction des GES ne sera pas à la hauteur attendue et qu'avec des changements importants, cette baisse se situerait plus entre 25 et 35%. ■

4. Lors de la COP15, l'Accord Kunming-Montréal visant à protéger la biodiversité fut entériné.

• Comme un trop grand nombre d'accords, celui de Montréal est non contraignant. Donc, comme on peut actuellement exploiter du pétrole, du gaz ou des mines sur des aires protégées au Canada, on peut se demander en quoi elles sont vraiment protégées. ■

5. Lors de la COP26 à Glasgow en 2020, le Canada a emboité le pas à la communauté internationale afin de mettre fin aux subventions destinées aux énergies fossiles.

• Comme on l'a vu précédemment, le Canada trône toujours au 2<sup>e</sup> rang des pays du G7 qui financent le plus les pétrolières et gazières. Le gouvernement mise sur le captage et le stockage du carbone ainsi que sur la production d'hydrogène, mais ce sont encore des subventions qui iront aux énergies fossiles. ■

6. En 2022, la COP27 s'est conclue avec une entente pour la création d'un fonds pour les dommages et préjudices subis par certains pays en raison de la crise climatique.

• Des milliards ont ainsi été mobilisés pour les pays en développement durement touchés par la crise climatique.

Si le lobby pétrolier était bien présent à la COP26 qui se tenait à Glasgow, il l'était encore plus en Égypte. Six cents trente-six lobbyistes des énergies fossiles, affiliés à certains des plus gros géants pollueurs du pétrole et du gaz, dont Enbridge, étaient inscrits pour les discussions climatiques à la COP27. Cela représente une augmentation de plus de 25% par rapport à l'année précédente.

Le Canada, qui avait un pavillon pour la première fois depuis le début des COP, a utilisé ce dernier pour donner une tribune aux pétrolières. À trois reprises, elles ont été invitées à y tenir des activités et conférences. C'est tout simplement aberrant. ■

7. Finalement, il y a eu la mise en application des lois sur l'utilisation du plastique à usages uniques en 2022. ◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

LE FRANÇAIS

ÇA NOUS RASSEMBLE



Solidaire depuis 1921

# L'économie

## À la Réunion du Conseil de l'OCDE

### Point de vue syndical sur l'inflation

Luc Allaire

« L'OCDE fait une analyse erronée de ce qui cause l'inflation », c'est en ces termes que Liz Shuler, la présidente de l'AFL-CIO – le plus grand regroupement syndical aux États-Unis – a décrit l'analyse économique de l'OCDE lors de la Réunion du Conseil de l'OCDE<sup>1</sup> au niveau ministériel qui se tenait à Paris les 7 et 8 juin sous le thème « Assurer un avenir résilient : des valeurs communes et des partenariats mondiaux ».

Selon Liz Shuler, qui est aussi présidente de la Commission syndicale consultative de l'OCDE, mieux connue sous son acronyme anglais TUAC, les gouvernements membres de l'OCDE continuent de mal évaluer les causes de l'inflation qui serait due, selon eux, à une demande excessive entraînant une surchauffe du marché du travail.

#### CIBLER LES PROFITS

Au contraire, dit-elle, les causes de l'inflation que nous vivons depuis la pandémie résultent des problèmes liés à l'offre occasionnés par une rupture des chaînes d'approvisionnement et un réajustement des prix à la suite de la pandémie.

Les faits, explique-t-elle, racontent une tout autre histoire que celle proposée par l'analyse économique de l'OCDE. S'il y avait vraiment une surchauffe des marchés du travail qui attei-

gnait la limite de l'offre du travail, il y aurait une hausse des salaires réels et une très faible augmentation du nombre d'emplois.

Au contraire, on constate une diminution des salaires réels et une augmentation du nombre d'emplois. La spirale inflationniste que nous connaissons depuis la pandémie n'est pas due à une hausse des salaires, mais à une hausse des profits.

La Confédération syndicale internationale n'hésite pas à décrire l'inflation actuelle comme étant une « *greed inflation* », une inflation due à la cupidité des capitalistes. On est loin de l'analyse de Pierre Poilievre qui parle de « *Justinflation* », prétendant que l'inflation au Canada est due aux dépenses excessives du gouvernement canadien.

En tentant de comprimer la demande globale pour s'attaquer au goulot temporaire de l'offre, les décideurs politiques commettent une erreur qui pourrait s'avérer très coûteuse, car ceci pourrait entraîner une récession. À travers le monde, les séries sans précédent de hausses des taux d'intérêt imposées par les banques centrales continuent d'affaiblir l'économie et auront des effets négatifs significatifs.

Si les États ajoutent des mesures d'austérité fiscale au resserrement monétaire, comme certains le recommandent, ils répéteront les erreurs commises lors de la crise financière de 2008 et accentueront la récession. Si les banques centrales continuent leurs



Luc Allaire faisait partie de la délégation de la Commission syndicale consultative de l'OCDE (TUAC) à la Réunion du Conseil au niveau ministériel.

actions contre une inflation de l'offre, les chances que l'économie rebondisse rapidement après la récession seront minces. Le danger est tel qu'un resserrement monétaire et une récession pourraient déclencher un nouvel effondrement des marchés financiers.

#### ÉVITER UNE DEUXIÈME RÉCESSION MAJEURE

Afin d'éviter une nouvelle récession et afin de s'attaquer aux causes réelles de l'inflation, les organisations syndicales membres du TUAC exhortent l'OCDE et les décideurs politiques à :

- Cesser immédiatement la hausse des taux d'intérêt;
- Investir dans des structures d'approvisionnement plus sûres et résilientes;
- Promouvoir le dialogue social et la négociation collective afin de permettre aux salaires réels de rattraper leur retard tout en empêchant les banques centrales de mettre en péril la croissance et l'emploi;
- Mettre en place des contrôles sélectifs des prix pour éviter les hausses abusives;
- Taxer les bénéfices excédentaires pour décourager les hausses de prix injustifiées des entreprises;

• Utiliser des objectifs flexibles de stabilité des prix comme fourchette cible plutôt qu'un simple point numérique donnant moins de flexibilité à la politique monétaire.

#### AVENIR ÉNERGÉTIQUE : UNE PRÉSENTATION AMUSANTE

La Réunion du Conseil de l'OCDE s'est terminée par une plénière sur l'avenir énergétique. Cette session était animée par Grant Shapps, secrétaire d'État pour la sécurité énergétique et zéro émission (Secretary of State for Energy Security and Net Zero) dans le gouvernement conservateur du Royaume-Uni.

Faisant preuve d'un optimisme inouï, il a déclaré que nous sortirions victorieux de la lutte aux changements climatiques comme nous sommes sortis victorieux de la crise de l'énergie de 1973. Soulignant ce 50<sup>e</sup> anniversaire, il a présenté des statistiques selon lesquelles les emplois dans le secteur de l'énergie propre représentent actuellement plus de la moitié de la main-d'œuvre employée dans le secteur énergétique. En 2030, cette proportion sera de 80 %, a-t-il dit. Ces emplois seront principalement dans les secteurs de l'éolien et du nucléaire.

À ceux qui s'inquiètent du carbone dans l'atmosphère, Grant Shapps répond que le Royaume-Uni captera des millions de tonnes de carbone qui seront enfouies dans la mer du Nord. Le gouvernement britannique a en effet annoncé un investissement de 20 milliards de livres sur vingt ans dans la capture de carbone et détaillé ses plans pour accélérer le développement du nucléaire, dans le cadre de son objectif de neutralité carbone en 2050.

L'objectif est de stocker de 20 à 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an d'ici 2030, soit l'équivalent des émissions de 10 à 15 millions de voitures. Sous un ton jovial, Grant Shapps a dit que cela représente le poids de 1,5 milliard d'éléphants bien nourris.

La présentation du secrétaire d'État britannique a certes été amusante, mais bien peu convaincante. ◀

1. Cette réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) regroupe principalement des ministres des Finances, mais aussi des ministres de l'Environnement des pays membres de l'OCDE. Sont aussi invitées les organisations syndicales membres de la Commission syndicale consultative de l'OCDE mieux connue sous son acronyme anglais, TUAC, ainsi que des représentants des entreprises.



**SALAIRE**

**VIE PERSONNELLE**

**CHARGE DE TRAVAIL**

# Y'A DES LIMITES

## 80 000 PROFESSIONNELLES EN SOINS EN NÉGO

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

[FIQSANTE.QC.CA/NEGO](https://fiqsante.qc.ca/nego)

# La langue

Une situation linguistique, dépeinte clairement, sans fard et de façon intelligible

## Le commissaire débute en force !

Frédéric Lacroix

Le Commissaire à la langue française nouvellement nommé, M. Benoît Dubreuil, vient de déposer à l'Assemblée nationale son premier rapport d'activités. Il s'agit d'un document bien tassé d'une cinquantaine de pages qui contient plusieurs constats qui sont, à mon avis, accablants :

### Recul du français

Le commissaire reconnaît que le ciel est bleu, c'est-à-dire que le français recule au Québec pendant que l'anglais progresse (p. 45) : « Alors que le français recule, l'anglais dans la sphère privée progresse et n'est pas affecté négativement par la croissance rapide de l'immigration. L'augmentation de la présence de l'anglais comme langue maternelle et comme langue d'usage est un retournement historique... »

### L'IMMIGRATION ANGLICISE LE QUÉBEC.

Le tableau 4 du rapport (p. 26) démontre que la « première langue officielle parlée » (PLOP, un indicateur problématique à mon avis, mais passons) est à 87,8 % pour le français pour les non-immigrants, mais à seulement 54,3 % pour les immigrants. Les immigrants sont 2,5 fois plus nombreux à avoir l'anglais comme PLOP que les non-immigrants.

En clair, l'immigration anglicise le Québec; cette conclusion est incon-

turnable. Et le français est seulement marginalement plus présent pour les immigrants économiques sélectionnés par le Québec (60,3 %) comparative-ment aux immigrants parrainés (55,5 %) ou aux réfugiés (49,5 %). Ce tableau illustre – dramatiquement – la faiblesse du français comme langue d'intégration des immigrants au Québec.

Qui plus est, la place du français est de seulement 44,9 % pour les immigrants ayant bénéficié d'un permis d'études (l'anglais étant à 33,8 %). L'éléphant dans la pièce ici, ce sont les institutions postsecondaires anglaises qui accueillent un nombre disproportionné d'étudiants internationaux (et futurs immigrants) et les intègrent à la communauté anglophone. Cela ne peut plus durer.

### LANGUE PRIVÉE/LANGUE PUBLIQUE

Il existe un lien fort entre la langue privée et la langue publique (p. 31). Pour ce qui est de la langue de travail, par exemple, seuls ceux qui parlent français à la maison utilisent majoritairement le français au travail. Ces données (déjà connues cependant) devraient normalement mettre un terme aux lubies de ceux qui prétendent qu'il existerait un comportement privé totalement disjoint du comportement public en ce qui concerne la langue. Les deux comportements sont fortement corrélés et sont des vases communicants.

L'immigration temporaire anglicise durablement. Si l'utilisation du français



Photo : Twitter de Benoît Dubreuil

Le rapport de Benoît Dubreuil pulvérise la prétention de la CAQ de ne pas tenir compte de l'immigration temporaire dans la planification de l'immigration.

au travail par les immigrants s'est améliorée à partir des années 1980, on note une dégradation majeure entre 2016 et 2021, alors que la proportion de ceux qui travaillent en français de façon « prédominante » a chuté de 10 points (de 66,3 % à 56,3 %) et que l'anglais a augmenté de presque 10 points (à 31,1 %). Le commissaire pointe du doigt l'explosion du nombre d'immigrants « temporaires » (346 000 personnes en 2022, soit 4 % de la population!). Chez les immigrants tem-

poraires, l'anglais s'établit comme langue commune (p. 34).

Qui plus est (p. 46), « le français est moins utilisé au travail chez les personnes immigrantes qui ont préalablement séjourné au Québec, grâce à un permis d'études ou un permis de travail, que chez celles qui sont arrivées comme demandeuses d'asile ou qui ont été admises sans expérience préalable ». En clair, la durée de séjour au Québec n'a pas d'effet francisant. Voilà qui démolit une autre idée reçue.

### LE PAYS DE NAISSANCE ET LA LANGUE COMMUNE

Le tableau 10 (p. 37), qui présente la langue utilisée la plus souvent au travail par les immigrants en fonction du pays de naissance, est atterrant. Les immigrants provenant d'Inde, des Philippines, des États-Unis se distinguent par un usage quasi exclusif de l'anglais au travail (86,0 %, 88,6 % et 68,8 %). Les ressortissants de plusieurs autres pays, comme l'Égypte, l'Iran, la Syrie, la Chine se démarquent aussi par une utilisation très élevée de l'anglais au travail.

Même les immigrants originaires du Mexique (des francotropes traditionnellement) utilisent l'anglais à hauteur de 23,9 %; est-ce là un signe que de nombreux Mexicains séjournent maintenant aux États-Unis avant d'arriver chez nous? Il est surprenant également de noter, par exemple, que les Français utilisent plus l'anglais au travail que les Algériens (11,6 % contre 4,6 %); un effet de l'accueil en anglais de milliers d'étudiants français annuellement à McGill?

Dans un pays normal, évidemment, il n'y aurait pas de lien marqué entre le

pays de naissance et la langue de travail. Tout le monde utiliserait majoritairement la langue officielle. Le poids du français comme langue d'intégration est si faible au Québec que l'origine des immigrants pèse plus lourd que le concept de « langue commune ».

### LANGUE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le commissaire souligne l'impact déterminant des études postsecondaires sur la « langue d'usage public » (p. 42). Le fait d'avoir étudié en anglais au cégep et à l'université a un impact énorme sur la préférence pour le service en français (qui est divisé par deux pour les francophones, divisé par 3,5 pour les allophones et augmenté d'un facteur 5 pour les anglophones). Il note (p. 47) : « Le fait d'avoir effectué ses études postsecondaires en anglais est étroitement lié à l'utilisation prédominante de l'anglais sur le marché du travail et dans l'espace public. »

Ce rapport pulvérise la prétention de la CAQ de ne pas tenir compte de l'immigration temporaire dans la planification de l'immigration. Cette immigration temporaire constitue en effet un vecteur d'anglicisation absolument majeur au Québec.

Le commissaire mine également la prétention de la CAQ de conserver la politique du « libre-choix » de la langue d'enseignement au postsecondaire, un libre-choix qui anglicise de façon majeure les allophones mais, aussi, les francophones. Il est plus que temps d'imposer la loi 101 au cégep.

Mes bémols à la lecture de ce rapport sont peu nombreux. Les tableaux 2 et 3, par exemple, de la section « Suivi de la situation linguistique » devraient à mon avis montrer les chiffres non pas seulement pour les réponses uniques, mais également après répartition égale des réponses multiples. Comme le taux de réponses multiples varie d'un recensement à l'autre, la non-répartition de ces réponses ne permet pas d'effectuer dans le temps un suivi rigoureux de la situation.

Ce qu'il faut saluer ici, en plus des constats établis par le commissaire, c'est la clarté, la lisibilité du rapport. Pour la première fois, depuis probablement une génération, la situation linguistique, dans un document officiel relevant de l'Assemblée nationale, est dépeinte clairement, sans fard, et devient intelligible pour le commun des mortels. Il faut contraster ce rapport avec les volumineuses briques déposées aux cinq ans par l'Office québécois de la langue française, briques contenant des milliers de chiffres, mais aucune synthèse, et qui ont servi pendant longtemps à étouffer plutôt qu'à nourrir le débat. La création de ce poste est peut-être l'aspect le plus « structurant » de la loi 96.

Chose certaine, la classe politique pourra difficilement continuer, comme elle l'a fait en grande partie jusqu'à présent, d'ignorer ces constats. ◀

Bonne Fête nationale !

ANDRÉANNE LAROUCHE  
Députée de Shefford

400, rue Principale, bureau 101 Granby (Québec) J2G 2W6 (450) 378-3221

Bonne Fête nationale

Mario Beaulieu  
Député de La Pointe-de-l'Île

12500, boulevard Industriel Bureau 100 Montréal (Québec) H1B 5P5 514-645-0101 mario.beaulieuparl.gc.ca

# L'immigration francophone

## Des politiques fédérales discriminatoires

### Le Québec désavantagé

Anne Michèle Meggs

Le Comité permanent sur les Langues officielles examine en ce moment la mise en application de la politique fédérale visant à augmenter l'immigration francophone hors Québec. Depuis la dernière fois que le Comité s'est penché sur le sujet, des événements et des décisions ont modifié le portrait global.

Du côté fédéral, le projet de loi C-13 modifiant la *Loi sur les langues officielles* a été adopté par la Chambre des communes. Il est en attente d'adoption par le Sénat.

Du côté québécois, la réforme de la *Charte de la langue française* a été adoptée et est en voie d'être mise en application. Dernièrement, la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a annoncé des mesures concernant l'immigration et la langue française.

Concernant le projet de loi C-13, il est pertinent de prêter attention à un engagement particulier, durement gagné par le Bloc québécois, qui stipule que « le gouvernement fédéral, reconnaissant et prenant en compte que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais, s'engage à protéger et à promouvoir le français ».

Le projet de loi reconnaît même la « nécessité de protéger et promouvoir le français dans chaque province et territoire ». Il souligne que « les institutions fédérales devraient éviter ou, à tout le moins, atténuer les impacts négatifs directs » de leurs politiques sur cet engagement dans la réalisation de leur mandat.

#### D'IMPORTANTES ACCORDS

S'il y a un domaine où la reconnaissance de l'importance de la protection du français au Québec est claire et évidente depuis plus de cinquante ans, c'est celui de l'immigration. Le préambule de l'entente Couture-Cullen signée en 1978 par le Canada et le Québec reconnaît que l'immigration doit contribuer à « l'enrichissement socio-culturel du Québec compte tenu de sa spécificité française ».

L'Accord du lac Meech incorporait les principes de cette entente et allait même plus loin. Il incluait un engagement d'une entente entre le Canada et le Québec en matière d'immigration qui ferait en sorte que le Canada retire les services fédéraux d'intégration linguistique et culturelle des personnes immigrantes s'établissant au Québec lorsque le Québec en fournissait.

L'Accord Canada-Québec sur l'immigration signé en 1991 et toujours en vigueur est la mise en application de cet



Il y a des politiques et des décisions administratives du gouvernement fédéral qui nuisent à l'attractivité du Québec. Parmi ces décisions, citons le taux élevé de refus des demandes de permis d'études en provenance de l'Afrique francophone.

engagement. L'immigration étant une compétence partagée dans la Constitution, l'Accord énonce le rôle de chaque gouvernement en la matière. Il a un statut quasi constitutionnel, en ce sens qu'il ne peut être modifié sans le consentement des deux gouvernements.

Nous avons donc maintenant une réforme de la *Loi sur les langues officielles* qui stipule que les institutions fédérales doivent éviter les initiatives qui pour-

raient avoir un impact négatif sur l'engagement de protéger le français dans chaque province. On a également depuis plus de trente ans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration qui vise clairement à protéger la spécificité française de la province.

#### AVANTAGE À L'ANGLAIS

Au-delà du contexte législatif, un dernier point complète le portrait.

L'usage de l'anglais n'est pas seulement prédominant au Canada et en Amérique du Nord. Le nombre de locuteurs anglais dans le monde (1,3 G) est presque cinq fois plus important que le nombre de locuteurs français (277 M). Le bassin de recrutement à l'étranger des personnes qui parlent français est donc cinq fois plus petit. Il ne sera jamais facile d'en attirer assez avec les autres caractéristiques recherchées pour maintenir le poids démographique des francophones, que ce soit au Québec, hors Québec ou dans l'ensemble du Canada.

De plus, il sera toujours plus facile d'obtenir la résidence permanente dans une autre province que le Québec. Compte tenu de son statut de province, la sélection des immigrants par le Québec sera toujours suivie par l'admission par le fédéral.

Il y a cependant des politiques et des décisions administratives du gouvernement fédéral en matière d'immigration qui nuisent encore plus à l'attractivité du Québec ou qui ont le potentiel d'attirer des personnes immigrantes francophones à statut temporaire du Québec vers une autre province pour faire leur demande de résidence permanente.

Parmi ces décisions, citons le taux élevé de refus des demandes de permis d'études en provenance de l'Afrique francophone, les programmes de régularisation des titulaires de permis tem-

poraires applicables hors Québec sans aucun plafond pour les demandes de francophones, et des privilèges accordés aux employeurs hors Québec qui embauchent des travailleurs temporaires francophones, privilèges qui ne sont pas accordés aux employeurs du Québec.

#### DEUX FOIS PLUS CHER À OTTAWA

Lors de l'étude des crédits, le porte-parole libéral en immigration, Moncef Derraji, a révélé à la ministre que les personnes sélectionnées par le Québec paient les mêmes frais pour le traitement de leur demande de résidence permanente que les personnes qui font la demande ailleurs au Canada. Notons que le fédéral n'a pas à traiter le dossier d'une personne qui détient un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Il n'a qu'à vérifier le bilan de santé et le dossier criminel de la personne.

De plus, les tarifs du fédéral pour un visa de résidence permanente sont plus de deux fois plus chers qu'au Québec pour un CSQ. Le tarif au Québec pour traiter une demande pour une personne est de 860 \$. Il s'agit d'un bon prix parce que le coût du traitement est estimé à 1 115 \$. Le MIFI demande 1 418 \$ pour le traitement d'une demande pour une famille de quatre. Cette même famille doit par la suite faire une demande de résidence permanente auprès du gouvernement canadien avec des frais de 3 230 \$!

Ces politiques fédérales vont peut-être aider à atteindre les cibles d'immigration francophone hors Québec, mais de telles mesures vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre du projet de loi C-13 et certainement contre l'esprit et les objectifs de l'Accord Canada-Québec.

**L'immigration francophone est critique pour l'ensemble de la francophonie canadienne. ◀**

**L'immigration au Québec**  
COMMENT ON PEUT FAIRE MIEUX

Anne Michèle Meggs  
Préface de Pierre Fortin

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

## NOUVELLE PARUTION

# L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

### Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS  
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

---

Éditions du Renouveau québécois  
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,  
4270 boul St-Laurent, bur. 204,  
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Recevons-nous notre juste part en redevances minières?

## Le dédale de l'impôt minier

Marc Nantel

**A**u Québec, les redevances minières (impôts miniers) sont passées de 113 millions de dollars en 2014 à un record de 936 millions de dollars pour l'année 2021. Il est fort probable que les versements seront à la même hauteur pour 2022-23 puisque le prix des métaux est très élevé. Cette augmentation est principalement due à la hausse du prix de l'or et du fer ainsi qu'à la diminution des déductions possibles sur la valeur au puits à mesure que le projet prend de l'âge.

Sur le site gouvernemental, on prend soin d'indiquer que « ce régime a été élaboré afin d'assurer aux Québécois une juste part des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources non renouvelables du domaine public, et ce, sans compromettre la compétitivité des exploitants ».

Avons-nous notre juste part? Force est de constater qu'il est très difficile d'évaluer les retombées financières vu la multitude de programmes qui permettent de réduire les impôts des entreprises et les redevances minières.

Comme toujours, le gouvernement craint de nuire à la compétitivité de l'industrie minière sur le marché mondial et de se voir déclasser par l'Institut Fraser qui nous a encore assigné une place dans le TOP 10 mondial en 2023. Ce classement met énormément de pression sur les différents États pro-

ducteurs de métaux afin qu'ils n'exigent pas de normes et de règlements environnementaux plus stricts ou des redevances et des impôts supplémentaires.

## LE RÉGIME DE L'IMPÔT MINIER

Commençons par examiner ce régime de l'impôt minier qui a été voté par le Parti Québécois en 2013.

Dans ce nouveau cadre financier, quelques nouveautés permettent de percevoir plus d'argent pour l'exploitation de nos ressources minières non renouvelables. Tout d'abord, une redevance minimale de 1% pour les premiers 80 millions \$ de revenus d'une mine a été ajoutée. Ensuite, ce montant de 80 millions \$ dépassé, une redevance de 4% est exigée.

Malheureusement, le gouvernement a glissé quelques subtilités dans la loi afin de réduire le montant des redevances. Par exemple, on note que dépassé 80 millions \$, le calcul de 4% s'effectue sur la valeur au puits et non sur la valeur brute. Qu'entendons-nous par valeur au puits plutôt que valeur brute? La valeur au puits est la valeur brute moins les dépenses engagées pour la production de cette valeur. On déduit donc les dépenses des activités minières (concassage, tamisage, transport...), les dépenses administratives, les dépenses de commercialisation, les amortissements des biens utilisés.

L'État s'est donné une marge de sécurité afin de tenir compte de la varia-



Comme toujours, le gouvernement craint de nuire à la compétitivité de l'industrie minière sur le marché mondial et de se voir déclasser par l'Institut Fraser.

tion des prix des métaux en ajoutant une autre forme de calcul. C'est le plus avantageux entre la valeur au puits et l'impôt minier sur le profit annuel qui sera retenu comme base de paiement pour chaque mine. Les taux applicables sur le profit annuel varient de 16 à 28% en fonction de la marge bénéficiaire. Si la marge est inférieure à 35,01%, c'est un taux de 16% qui s'applique; au-dessus de 35%, c'est 22%. Finalement, une marge bénéficiaire de 50,01% et plus se voit appliquer un taux de 28%. Toutefois, ce mode de calcul accorde encore plus de déductions fiscales, ce qui réduit les retombées.

Afin de maximiser les redevances, les calculs devraient être basés sur la valeur brute du métal exploité et non sur la valeur au puits. Il ne faut pas

oublier qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable. Elle devrait donc engendrer des revenus maximums à l'État. En agissant autrement, c'est un cadeau de plusieurs millions de dollars, annuellement, qu'on octroie à l'entreprise minière.

Après dix ans d'application, on constate que le nouveau calcul des redevances permet à l'État de récolter plus d'argent. C'est donc une amélioration.

On ne peut toutefois pas avoir un portrait réel des retombées en ne tenant compte que des redevances. Il faut regarder l'ensemble du jeu fiscal, ce qui est très difficile, car le processus est opaque.

À titre d'exemple de manipulation fiscale, on note que les redevances versées annuellement peuvent être appliquées comme une dépense pour la société minière. Les redevances annoncées annuellement n'indiquent donc pas les vraies valeurs versées. On donne d'une main et on reprend de l'autre.

## LES CADEAUX FISCAUX

D'un autre côté, le gouvernement cherche, par ses politiques de développement minier, à encourager l'industrie à venir investir au Québec. Il offre donc des mesures fiscales incitatives additionnelles.

Au niveau de l'exploration minière, les entreprises bénéficient de capitaux provenant des actions accréditatives. Cette mesure date de plusieurs dizaines d'années au provincial et au fédéral. Ce sont des actions émises par des sociétés minières. En phase d'exploration, ces sociétés ont souvent de faibles revenus. Pour les augmenter, les compagnies d'exploration vendent leurs actions à des acheteurs qui obtiennent des avantages fiscaux de la part des deux paliers gouvernementaux. Même si l'action prend rarement de la valeur, les déductions fiscales permettent aux acquéreurs d'engranger des profits. Ce sont des sommes importantes dont les gouvernements se privent. C'est une forme de dons indirects non comptabilisés.

En vue de soutenir les entreprises dans les différentes phases du cycle minier, le gouvernement offre aussi des allocations: pour l'exploration, pour l'aménagement et la mise en valeur avant production, pour la consultation auprès des communautés, pour des études environnementales, pour la certification en développement durable, pour l'amortissement et pour le traitement. De plus, les compagnies se voient offrir une panoplie de crédits d'impôt aux différents stades des opérations, l'objectif annoncé du gouvernement étant de pouvoir orienter les travaux dans le sens de ses politiques.

La dernière politique (2020 au Québec) sur les métaux critiques et stratégiques, au provincial comme au fédéral a ouvert la porte à une autre énorme allocation pour la mise en valeur de ceux-ci. Cette allocation a été ajoutée dans le régime de l'impôt minier en 2021 au Québec. Le fédéral en a ajouté une à son tour afin de concurrencer les Américains.

Malheureusement, plusieurs autres éléments ne sont pas calculés par l'État. Nous n'avons qu'à penser aux routes que nous avons construites pour permettre aux minières de se rendre sur les lieux des opérations, à la destruction de nos infrastructures routières par les transports miniers, aux multiples recherches universitaires sur les dossiers miniers financées par l'État, ou encore à la vente de notre électricité à un prix dérisoire.

Aucun calcul n'a été entrepris pour évaluer la perte de la valeur sociétale du décrochage scolaire causé par l'attractivité des minières qui offrent des emplois bien payés sur un court laps de temps. Il n'y a pas eu non plus d'évaluation des coûts engendrés par la destruction de notre territoire.

**Avec tous ces investissements publics, serait-il pensable de nationaliser la première transformation? Une réflexion s'impose. ◀**

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue

**métallos**  
force • solidarité • respect

SYNDICAT  
des  
métallos

**Simon Rainville** Nous nous retrouvons donc encore aujourd'hui avec une mémoire à laquelle échappe la réalité du pouvoir.

## La mémoire d'un pays rebelle

En 2009, l'historien Éric Bédard a tenu à la radio une chronique sur la Conquête dans laquelle il disait en substance : « Je me suis rendu compte en préparant cette émission que je pouvais expliquer les différentes interprétations de l'impact de la Conquête sur l'histoire du Québec, mais que je connaissais très mal l'événement en lui-même. »

Quelques années plus tard, Jonathan Livernois remarquait dans *Remettre à demain* (Boréal, 2014) qu'aucune des dates que l'on fête au Québec n'est liée à un événement précis. La fête des Patriotes, par exemple, n'est pas associée à une date clé du mouvement, comme c'est le cas du 4 juillet aux États-Unis qui célèbre la Déclaration d'indépendance. Au Québec, rien de tel. Nous avons une « mémoire sans intention, donc sans intentionnalité », comme le dit si justement Yvan Lamonde dans *Un coin dans la mémoire* (Leméac, 2017).

J'ai repensé à tout ça en lisant *Un pays rebelle* (Septentrion, 2023), de Gaston Deschênes. Un peu à la façon de *L'Émence inventée* (VLB, 2014), de James Jackson, qui avait fait revivre, par une recherche rigoureuse en archives, les élections décisives de 1834 qui ont contribué à la radicalisation des Patriotes, le livre de Deschênes entre dans l'événement, dans le quotidien des rebelles qui ont participé à la guerre d'Indépendance américaine sur la Côte-du-Sud. L'étude rappelle *Québec sous la loi des mesures de guerre : 1918* (Lux, 2014), de Jean Provencher, qui suivait les agissements des citoyens lors de l'imposition de la conscription.

### TROIS APPRÉCIATIONS

Avec Deschênes, on suit ces hommes et ces femmes qui se sont tenus debout face à la Grande-Bretagne

— qui venait de nous envahir une quinzaine d'années auparavant — et ont rêvé à un avenir meilleur. On peut presque voir, sentir, entendre ces personnes, comme Clément Gosselin ou Pierre Ayotte, qui ont parfois pris les armes (environ 500), mais plus souvent offert de l'aide logistique à l'avancée américaine pratiquement jusqu'à Québec en 1775 et 1776. Dans plus de la moitié des secteurs, « les Sudcôtis penchaient très majoritairement, voire massivement, pour les rebelles », précise l'historien. La situation était à ce point tendue que les capitaines, les officiers et sous-officiers de la milice ont presque tous subi des représailles de la part de la Grande-Bretagne.

Plusieurs des nôtres ont cependant préféré demeurer dans une « neutralité participative », position que nous tenons encore trop souvent, qui nous empêche de nous ériger réellement comme acteurs de notre propre histoire. Ils ont choisi d'être des spectateurs qui laissent le rôle principal aux Américains tout en ne nuisant pas à leur plan (ravitaillement, surveillance, etc.).

D'autres ont tout simplement été hostiles aux insurgés. Ils se sont bercés d'illusions sur les bienfaits culturels de l'Acte de Québec de 1774 en oubliant tout ce qu'il contient de néfaste en matière de soumission politique. Selon Deschênes, les Américains rappellent sans cesse à nos ancêtres « que l'Acte de Québec risque de les priver de cinq droits dont ils bénéficiaient à titre de "nouveaux sujets" britanniques depuis 1764, soit un gouvernement représentatif (ce qu'ils n'ont pas pour le moment et n'auront qu'en 1791), le procès devant jury, l'habeas corpus, la pleine propriété terrienne et la liberté de presse ». Une leçon de politique, en somme, que nous n'avons toujours pas comprise. Nous continuons à présenter cet Acte uniquement comme un garant de nos droits culturels.



Deschênes montre que les rebelles étaient pour la plupart des artisans et des paysans, de simples citoyens, en somme, de ceux et celles par qui les vrais changements historiques se produisent.



Photo : Francis Vachon

### ILLUSION ET DÉNIGREMENT

Nous nous berçons encore d'illusions quant à notre capacité de vivre dans ce beau et grand Canada. Dans son mandement, monseigneur Briand demandait aux nôtres de prendre le parti de la Grande-Bretagne plutôt que celui des treize colonies, prétextant que la « voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies ». Il scellait ainsi notre compréhension du politique pour les siècles à venir : défendre notre culture, d'un côté, et la suprématie du pouvoir anglais, de l'autre, devaient représenter notre voie de salut.

Et cette illusion est entretenue par les amis du régime, britannique à l'époque, canadien aujourd'hui. Les Baby, Taschereau et autres d'autrefois sont remplacés par leurs semblables aujourd'hui, mais la logique demeure celle de la collaboration avec le plus fort afin d'asseoir son pouvoir de roitelet sur ses congénères.

Évidemment, ce sont eux, les vainqueurs, qui ont écrit l'histoire et ont forgé la mémoire que nous avons de ces événements, si tant est que nous en ayons une. Ainsi, les historiens fédéralistes et les purs et durs de la dépendance, relayés par le clergé qui nous a vendu la Conquête providentielle qui aurait permis aux nôtres de demeurer de bons catholiques, ont longtemps laissé entendre que les insurgés étaient minoritaires, agressifs, vagabonds et profiteurs. Comme si les puissants n'étaient pas une minorité de profiteurs à qui la bonne entente du Canada était bénéfique depuis toujours.

Deschênes montre qu'il n'en est rien, que les rebelles étaient pour la plu-

part des artisans et des paysans, de simples citoyens, en somme, de ceux et celles par qui les vrais changements historiques se produisent, loin des prétendus grands hommes qui façonneraient l'histoire.

Ces gens de peu, qui n'avaient que leur sens de la liberté, de la justice et du courage, n'avaient pas d'éducation. C'est le malheur qui s'est longtemps abattu sur le Québec. S'ils n'avaient pas les fins mots de l'analyse politique, ils étaient debout. « La "tyrannie" dont Gosselin parle est l'absence de représentation au sein du gouvernement, conclut l'historien; la liberté, c'était une autre façon de dire "indépendance". »

### L'ABSENCE D'ORGANISATION POLITIQUE

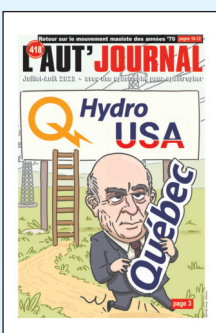
Deschênes remarque à juste titre que, ce qui manquait à ces hommes debout, c'était une organisation politique. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons encore en partie. Malgré la création de partis indépendantistes comme les patriotes, le RIN, le PQ, ou QS, le Québec est encore en déficit d'organisation proprement politique, c'est-à-dire qui ne joue pas selon le jeu du colonisateur. C'est la compréhension du politique qui nous fait défaut. Deschênes lui-même conclut en disant que Londres n'avait pas intérêt à donner des institutions représentatives à nos ancêtres après la Conquête, malgré l'Acte de Québec. C'est inverser le problème : ce sont nos ancêtres qui auraient eu intérêt à renverser le pouvoir, à le saisir. Attendre après la gentillesse du colonisateur est une aberration.

Nous nous retrouvons donc encore aujourd'hui avec une mémoire à laquelle échappe la réalité du pouvoir.

C'est pourquoi des livres comme celui de Deschênes sont précieux. D'abord parce qu'ils redressent une partie de la réalité historique en montrant que notre passé n'est pas fait que de bonne entente et qu'il y a une tradition de rébellion en nous. Ensuite, parce qu'ils exemplifient les relations de pouvoir qui, bien que plus douces, sont essentiellement les mêmes aujourd'hui. Finalement, parce qu'ils sont des fondements sur lesquels pourrait reposer une mémoire plus politique, plus concrète de nous-mêmes. Une mémoire qui se fonderait sur des événements, sur des symboles bien précis, identifiables dans ce qu'ils ont de simple : la réalité du pouvoir que l'on subit.

La fête des Patriotes, qui remplace celles de Dollard-des-Ormeaux et de la reine que le Canada aime tant, a le mérite d'évacuer tranquillement le symbole colonialiste britannique. Mais elle ne cimente aucune conception de notre domination dans notre imaginaire, là où le 4 juillet cristallise dans la mémoire collective américaine le symbole de la conquête politique contre la Grande-Bretagne. C'est pourquoi il faut chérir des créateurs de symboles comme Pierre Falardeau, qui a su faire du 15 février 1839 une date facilement reconnaissable, celle de la pendaison du rêve de l'indépendance du Québec.

En lisant James Jackson, je rêve d'une série sur l'élection mensongère du pouvoir britannique de 1834. En lisant Jean Provencher, je rêve d'une série documentaire sur la conscription de 1917-1918. En lisant Gaston Deschênes, je rêve d'un film sur ces insurgés de 1775-1776. Je rêve d'une mémoire fondée sur le réel. Je rêve d'un pays rebelle. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef  
**Pierre Dubuc**  
Secrétaire de rédaction  
**Louis Bourgea**  
Infographiste  
**Réjean Mc Kinnon**  
Correcteurs d'épreuves  
**Louis Bourgea**  
**Oktocom**

Abonnements  
**Louis Bourgea**  
Maquette  
**Jean-Claude Germain**  
**Olivier Lasser**  
Webmestres  
**Louis Bourgea**  
**Mathieu Roy**

Collaboration spéciale  
**Rachad Antonius**  
**Simon Banville**  
**Boris**

## Campagne de soutien

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL  
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4  
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).  
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

# Dossier Hydro-USA

## L'arnaque de la « transition énergétique »

### Le Québec, batterie des États-Unis

**H**ier, Sophie Brochu, la PDG d'Hydro-Québec, prônait « l'efficacité énergétique » et voulait utiliser les surplus d'électricité pour décarboner le Québec. Aujourd'hui, selon le tandem Legault-Fitzgibbon, nous sommes à l'ère de la « transition énergétique » et le Québec se dirigerait vers un important déficit énergétique, qui nécessiterait la construction de nouveaux barrages. Comment expliquer ce spectaculaire retournement?

La réponse se trouve au sud de la frontière. Washington a décidé de réagir à la montée en puissance de la Chine qui remet en question son hégémonie mondiale. L'administration Biden investit des milliards de dollars dans la « transition énergétique » : 400 milliards \$ dans l'Inflation Reduction Act (IRA) et 52 milliards \$ dans le Chips and Science Act pour la production de semi-conducteurs.

Sans l'ombre d'un débat sur la pertinence de ces programmes, le Canada et le Québec ont décidé d'emboîter le pas. Ainsi, Ottawa et Queen's Park versent une subvention de 16,3 milliards \$ à Volkswagen pour la construction d'une méga-usine de batteries en Ontario. Ottawa et Québec viennent d'annoncer une subvention de 300 millions \$ à GM-Posco pour la construction d'une usine de fabrication de cathodes à Bécancour. Pour souligner le caractère éminemment écologique de cette subvention, le premier ministre Legault a posé devant un Hummer, le véhicule auquel est destinée cette production.

#### LE PORTRAIT

Dans le contexte de la soi-disant « transition écologique », Washington a récemment réalisé son retard et son extrême dépendance à l'égard de l'économie chinoise. Un article publié dans le *New York Times* – « Can the World Make an Electric Car Battery Without China? », 16 mai 2023 – rend la pleine mesure du défi que constitue la Chine dans cette filière.

La Chine a la mainmise sur l'extraction et le raffinage des minerais entrant dans la production des batteries, de même que dans l'assemblage et la vente

des voitures électriques. La Chine produit 60 % des terres rares, six fois plus présentes dans les voitures électriques que dans les voitures conventionnelles. Elle contrôle 28 % de la production mondiale de lithium et en raffine 67 %, elle domine 78 % de la production du graphite et elle en raffine 70 %. Elle détient 41 % des mines de cobalt et 73 % de son raffinage. Elle possède la plupart des mines de cobalt au Congo, où se trouve la plus grande partie de la ressource. Elle ne possède que 5 % du manganèse, mais raffine 95 % du minerai. Elle raffine 63 % du nickel.

La Chine domine largement la fabrication des composantes des batteries : 92 % des anodes, 77 % des cathodes, 82 % des électrolyses, 74 % des séparateurs. Elle assemble 66 % des cellules de batteries. En 2030, la Chine fabriquera deux fois plus de batteries que l'ensemble de tous les autres pays. Un nouveau procédé de fabrication de batteries a vu le jour, mais la Chine fabrique 73 % de ces NMC cathodes et 99 % des LFP cathodes. Les experts affirment qu'il est presque impossible pour un autre pays de devenir autosuffisant dans la chaîne de production de batteries sans partenariat avec la Chine. De plus, elle peut fabriquer des batteries à la moitié du coût de fabrication en Amérique du Nord ou en Europe.

La Chine produit 54 % des voitures électriques dans le monde. C'est en Chine qu'on retrouve le plus grand nombre de voitures électriques et elles ont presque toutes été fabriquées localement. Pékin dépense plus de 130 milliards \$ dans différents programmes liés à l'industrie automobile.

L'article du *New York Times* rappelle que l'extraction des minerais et le raffinage des minerais requis pour la fabrication des batteries demandent beaucoup d'énergie, de trois à quatre fois plus d'énergie que la production d'acier ou de cuivre. De plus, le raffinage est extrêmement polluant.

#### WASHINGTON CONVOITE LES MINERAIS STRATÉGIQUES CANADIENS

Les États-Unis sont donc à la recherche de pays amis – le *friend-shoring* – possédant les richesses naturelles per-



L'exploitation minière et la fabrication des batteries sont extrêmement gourmandes en énergie. C'est ce qui fait exploser la demande, d'où le déficit appréhendé et la nécessité de construire de nouveaux barrages.

Photo : Hydro-Québec

mettant de constituer leur filière de « transition énergétique » sans avoir à recourir à la Chine. Pour ce faire, le Département de la Défense a publié une carte identifiant les principaux minerais stratégiques en Amérique du Nord. Le Pentagone s'est même engagé à contribuer au financement de projets miniers au Canada pour en accélérer la mise en exploitation. Il faut dire que plusieurs de ces minerais seront affectés à l'industrie militaire, mais le tout est présenté sous le chapeau du grand projet environnemental : la voiture électrique.

Le Canada a répondu à l'appel de Washington. Ottawa a produit une liste priorisant 31 minéraux, dont plus particulièrement le cobalt, le coltan, le cuivre, le graphite, le lithium et les terres rares. Le Québec est bien pourvu en matériaux stratégiques (graphite, cuivre, lithium, niobium, zinc, nickel, cobalt, terres rares). Il détient 25 % des réserves de lithium en Amérique du Nord et d'importants gisements de graphite.

#### LE QUÉBEC, BATTERIE DE L'ONCLE SAM

L'exploitation minière et la fabrication des batteries sont extrêmement gourmandes en énergie. C'est ce qui fait exploser la demande, d'où le déficit appréhendé et la nécessité de construire de nouveaux barrages. Aussi, l'intégration à la filière énergétique américaine dépasse l'extraction des minerais.

Une étude du MIT (Massachusetts Institute of Technology) est révélatrice à cet égard des ambitions américaines. Intitulée « New England Renewables + Canadian Hydropower, A pathway to clean electricity in 2050 », January 12, 2022<sup>1</sup>, son autrice, Nancy W. Stauffer, prône une interconnexion entre les réseaux d'Hydro-Québec et de la Nouvelle-Angleterre, le Québec se spécialisant dans l'hydroélectricité et la Nouvelle-Angleterre dans l'éolien et le solaire.

Le Québec exporterait de l'électricité au sud lorsque l'éolien et le solaire ne produiraient pas suffisamment, à cause de la faiblesse des vents ou de l'absence de soleil. Lorsque, à l'inverse, la N-A produirait plus que nécessaire pour sa consommation, elle exporterait de l'électricité vers le nord, ce qui autoriserait Hydro-Québec à réduire sa production et à remplir les réservoirs de ses barrages. Cette capacité de stockage permettrait d'emmagasiner de l'énergie comme une immense batterie, selon l'expression de l'autrice de l'étude. Dans ce scénario, souligne-t-elle, le Québec n'aurait plus à construire de parcs éoliens ou de panneaux solaires, ceux-ci pouvant être construits à meilleur coût en N-A.

Cette étude n'est sans doute pas étrangère au recours par François Legault de l'expression « batterie énergétique du Nord-Est américain » pour décrire le modèle d'affaires québécois en matière énergétique.

#### BOUCLER LA BOUCLE

Dans cette perspective, la renégociation du contrat de Churchill Falls prend une autre dimension. Facile d'imaginer que les États-Unis auraient intérêt au renouvellement de l'entente, accompagnée de la mise en chantier du projet de barrage Gull Island, et de boucler la boucle avec une ligne d'interconnexion du Labrador jusqu'à la Nouvelle-Angleterre en passant par Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, transportant l'électricité des centrales de Churchill Falls, Gull Island... et Muskrat Falls!

Pour mener à bien un tel projet, qui de mieux que Michael Sabia, qui prône des barrages privés (sans doute pour les grandes minières), des partenariats public-privé (PPP) (sans doute avec la Banque de l'infrastructure du Canada) et qui a déjà fait adopter dans le dernier budget fédéral, dans son rôle de sous-ministre des Finances, une déduction

fiscale de 15 % pour les projets hydro-électriques.

#### LE QUÉBEC ET LES CONSOMMATEURS PERDANTS

En 2009, lors de la transaction avortée qui aurait permis à Hydro-Québec d'acquérir Énergie Nouveau-Brunswick, plusieurs s'inquiétaient qu'en s'aventurant à l'extérieur des frontières québécoises, la société d'État tombe sous la compétence de l'Office national de l'énergie d'Ottawa et s'expose à être déclarée à l'avantage général du Canada, selon les termes de l'article 92(10) de la Constitution de 1867, repris en 1982.

Aujourd'hui, le projet qui vient d'être évoqué ferait tomber Hydro-Québec sous la coupe économique et commerciale des États-Unis dans le cadre de leur grand projet de « transition énergétique ».

Cette intégration à la « transition énergétique » américaine va coûter cher et peser lourd sur le compte des abonnés d'Hydro-Québec. Le ministre Fitzgibbon nous y prépare en évoquant la « sobriété » énergétique et une modulation de la tarification selon les heures de la journée.

Les économies d'énergie nécessaires à la décarbonation du Québec évoquée par Sophie Brochu auraient pu facilement se réaliser avec un vaste programme d'isolation des maisons. Ce qui se ferait au bénéfice de milliers de petits entrepreneurs. Mais les grandes firmes d'ingénierie salivent déjà devant la perspective de construction de grands barrages. Devinez qui le duo Legault-Fitzgibbon va privilégier !?◀

1. Nos remerciements à l'IRÉC pour avoir attiré notre attention sur ce document.

**Xavier Barsalou-Duval**  
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202  
Varenes (Québec) J3X 1P7  
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca  
(450) 652-4442

**BLOC Québécois**

## Michael Sabia : l'homme des partenariats public-privé

**M**ichael Sabia a piloté deux projets majeurs qui peuvent nous instruire sur sa gouverne future d'Hydro-Québec : la Banque de l'infrastructure du Canada qu'il a présidée et le Réseau express métropolitain (REM), lorsqu'il était PDG de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

### LA BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE

Dans son livre *The Sport & Prey of Capitalists. How the Riche Are Stealing Canada's Public Wealth* (Dundurn, 2019), la journaliste Linda McQuaig a dévoilé les tractations secrètes qui ont mené à la création de la Banque de l'infrastructure du Canada. Selon McQuaig, la conception de cette banque, telle qu'elle apparaissait dans la plate-forme électorale du PLC, a complètement été transformée après une rencontre à Davos, à la fin du mois de janvier 2016, entre Justin Trudeau et le financier Larry Fink, organisée par Dominic Barton.

Ce dernier était alors directeur général de la plus importante firme de consultation au monde, McKinsey & Company, qualifiée dans certains milieux d'« éminence grise du capitalisme ». Fink était le PDG de BlackRock, le plus important gestionnaire d'actifs sur la planète, avec près de 6 960 milliards \$ US d'actifs à la fin du mois de septembre 2019.

D'après McQuaig, Trudeau a invité BlackRock à travailler secrètement avec des fonctionnaires du Conseil privé à

Ottawa à la redéfinition de la banque de l'infrastructure. La participation de BlackRock n'a été révélée qu'un an plus tard, grâce à une demande d'accès à l'information d'un journaliste.

En mars 2016, le ministre des Finances Bill Morneau a créé le Comité consultatif en matière de croissance économique avec pour mission d'élaborer « officiellement » le projet de banque et il a choisi Dominic Barton pour le présider. Il a nommé sur ce conseil avisier Mark Wiseman, le PDG du Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB) et Michael Sabia de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Peu de temps après ces nominations, raconte McQuaig, Larry Fink a embauché la femme de Wiseman comme responsable des affaires canadiennes de BlackRock. Deux mois plus tard, Wiseman démissionnait du CPPIB pour accepter un poste de direction au sein de BlackRock à New York.

À l'automne 2016, Larry Fink a réuni au luxueux Shangri-La Hotel à Toronto des représentants des plus importants fonds de placement au monde pour leur présenter la nouvelle Banque de l'infrastructure, rapporte Martin Lukacs dans son livre *The Trudeau formula. Seduction and betrayal in an age of discontent* (Black Rose Books, 2019). L'ensemble des participants représentait des actifs d'une valeur de 21 billions de dollars. Justin Trudeau



Michael Sabia

Photo : Jacques Nadeau/Le Devoir

**La Banque de l'infrastructure a cette particularité que le gouvernement détient une participation minoritaire, mais assume tous les risques. Advenant qu'un projet soit déficitaire, le gouvernement fédéral prend le relais et rembourse l'investisseur privé.**

était évidemment présent, flanqué par pas moins de neuf membres de son cabinet.

Trudeau leur a présenté l'énorme potentiel de cette nouvelle banque canadienne pour faciliter leurs investissements dans les infrastructures. Au terme de la rencontre, les commentaires étaient dithyrambiques, rapporte Martin Lukacs. « C'est sans précédent » s'est exclamé John Manley du Business Council of Canada. « Une opportunité qui ne se présente qu'une fois par génération », s'est enthousiasmé Dominic Barton. « Si le premier ministre prend cela en mains et mène le projet à terme, il va changer le futur de ce pays », a déclaré Kenneth Courtis, un ex-vice-président de Goldman Sachs.

Le ministre des Finances Bill Morneau a annoncé la création de la Banque de l'infrastructure du Canada dans son budget de 2017, soit dix-huit mois après la rencontre entre Trudeau et Fink.

Linda McQuaig rapporte que les fonds de pension comme BlackRock sont à la recherche de placements à faibles risques et procurant de bons rendements, d'où leur intérêt pour les infrastructures (routes et ponts à péage, travaux d'aqueducs et d'égouts, réseaux de distribution d'électricité ou de transport en commun).

C'est ce que confirmait Michael Sabia au Toronto Board of Trade. « Pour des investisseurs spécialisés dans le long terme, les offres d'investissements dans les infrastructures ne sont pas faciles à trouver aujourd'hui; un investissement stable avec un retour entre 7 % et 9 % avec peu de risques de pertes – c'est exactement ce dont nous avons besoin pour répondre aux besoins à long terme de nos clients. »

La Banque de l'infrastructure a cette particularité que le gouvernement détient une participation minoritaire, mais assume tous les risques. Advenant qu'un projet soit déficitaire, le gouvernement fédéral prend le relais et rembourse l'investisseur privé. Une réserve de 21 milliards \$ est prévue à cet effet, rapportait, lors de sa création, notre collaborateur, le député bloquiste Gabriel Ste-Marie.

### LE REM

Le modèle qui a inspiré la mission de la Banque de l'infrastructure du Canada est connu, puisqu'il a été mis en œuvre par la Caisse de dépôt, alors présidée par le même Michael Sabia. Ce modèle, c'est le Réseau électrique métropolitain (REM), qui a été le premier investissement de la Banque de l'infrastructure. Rappelons en quoi ce modèle consiste.

Le REM est le plus gros projet de privatisation de l'histoire du Québec, comme l'écrivait Mathieu Vick du

## La feuille de route de Michael Sabia

**M**ichael Sabia est né à St-Catherines en Ontario. Il a épousé Hilary Pearson, la petite-fille de l'ancien premier ministre Lester B. Pearson. Il a occupé un certain nombre de postes de direction dans la fonction publique fédérale du Canada pendant les années 1980 et au début des années 1990, y compris celui de sous-secrétaire du Cabinet du Bureau du Conseil privé.

Dans les années 1990, son superviseur, Paul Tellier, greffier du Conseil privé, a quitté le service public pour assumer la présidence du Canadien National, qui était alors une société d'État. Il a persuadé Sabia de le suivre pour l'aider dans la privatisation du CN. Sabia y a occupé des postes de direction, y compris celui de directeur financier.

En 1999, Sabia quitte le Canadien National pour rejoindre Bell Canada (BCE). Il devient chef de la direction en 2002. En 2007, Bell annonce qu'à compter de 2012, les employés qui prendront leur retraite ne bénéficieront que d'une version allégée des avantages sociaux normalement offerts. Et, à compter de 2016, c'est l'ensemble des avantages sociaux qui sera aboli pour ceux qui prennent leur retraite. Cette décision s'applique à tous les employés, syndiqués ou non, dans les compagnies Bell, Bell Aliant et Connexim.

Sabia quitte Bell en juillet 2008. Il est nommé PDG de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) le 13 mars 2009. À la surprise générale, il quitte le 1<sup>er</sup> février 2020, soit un peu plus d'un an avant la fin de son mandat se terminant en 2021. Il assume le jour même le poste de directeur du Munk School of Global Affairs & Public Policy de l'Université de Toronto pour un mandat de cinq ans. En avril 2020, il est nommé président du conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada. Le 14 décembre 2020, il devient sous-ministre des Finances du Canada.

En 2017 et 2018, il participe aux réunions du groupe Bilderberg. Souvent présenté comme un gouvernement parallèle, le forum annuel de Bilderberg est une rencontre entre les dirigeants des multinationales les plus importantes et les figures politiques clés des pays occidentaux, afin de discuter ensemble des grandes problématiques internationales. ◀

Service de recherche du SCFP. Alors qu'un système de transport en commun traditionnel est habituellement planifié, financé, opéré, entretenu et détenu par le secteur public, c'est plutôt la Caisse de dépôt (CDPQ), un acteur motivé par le profit, qui est responsable de l'ensemble du projet. Celui-ci est en effet financé à un taux d'intérêt de huit pour cent, soit le rendement minimum assuré à CDPQ Infra, alors que le gouvernement provincial pourrait obtenir un taux de trois ou quatre pour cent. Une étude de l'IRÉC a aussi démontré que la facture annuelle de 500 millions \$ sera reflée aux municipalités.

Michael Sabia a déclaré être favorable à des partenariats public-privé avec Hydro-Québec. Rien de quoi rassurer ceux qui craignent une privatisation en douce de ce fleuron québécois. ◀

Bonne Fête Nationale du Québec

**SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY**  
DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE-BAGOT  
BLOC QUÉBÉCOIS

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca  
450 771-0505 1 800 463-0505

C'est l'été!



Fédération  
du personnel  
de soutien  
scolaire (CSQ)



Centrale des syndicats  
du Québec

On est là!  
NÉGO 2023

## Nous sommes inquiets... Quel sera l'avenir pour nos élèves ?

Actuellement, ils ne reçoivent pas tous les services d'aide auxquels ils ont droit.

Plusieurs d'entre nous seront mis à pied cet été, d'autres seront en vacances ou en préparation de la prochaine année scolaire. Nous demandons au ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, de nous donner l'envie de revenir l'an prochain.

Nous voulons travailler à temps plein pour:

- Aider tous les élèves qui en ont besoin ;
- Offrir une continuité des services directs aux élèves de la classe au service de garde ;
- Améliorer la rétention et l'attraction du personnel pour assurer des suivis plus rigoureux ;
- Favoriser le mentorat pour les nouveaux employés.



Appuyez-nous en  
signant la pétition



Bonne Fête Québec!

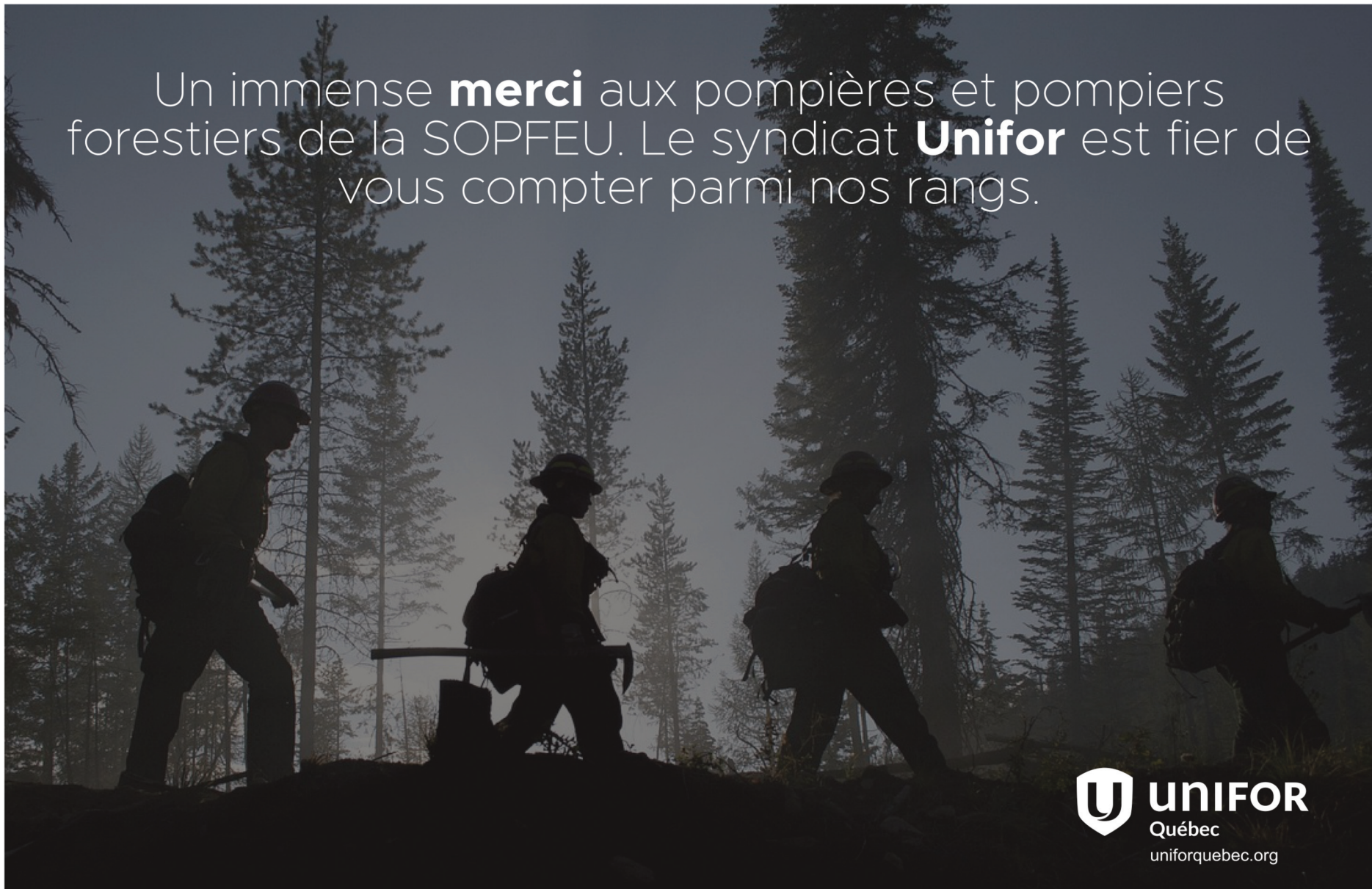
**Louise Chabot**

Députée de Thérèse-De Blainville

☎ 450-965-1188 ✉ [louise.chabot@parl.gc.ca](mailto:louise.chabot@parl.gc.ca) 🏠 8, rue St-Charles, Sainte-Thérèse, QC J7E 2A2



Un immense **merci** aux pompières et pompiers forestiers de la SOPFEU. Le syndicat **Unifor** est fier de vous compter parmi nos rangs.



**UNIFOR**  
Québec  
[uniforquebec.org](http://uniforquebec.org)

# La politique québécoise

## 37 149 ménages en attente d'un logement social

### Il manque 100 000 logements !

Sylvain Martin

Le 1<sup>er</sup> juillet approche à grands pas et, au Québec, cette date est synonyme de déménagement pour plusieurs familles. Mais, depuis quelques années, elle est également synonyme de casse-tête, voire même de cauchemar. Le Québec vit une crise du logement, et ce depuis plusieurs années.

Selon l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), il manquerait 100 000 logements au Québec. Il est généralement admis que le point d'équilibre entre l'offre et la demande se situe à 3 % de logements libres. Or, ce pourcentage était de 1,7 % en 2022. Dans plusieurs régions, il était sous la barre du 1 %. Par exemple, aux centres-villes de Gaspé et de Roberval, il était même à 0 %. En ce qui concerne les grands centres, Montréal et Québec, il était respectivement à 2 % et 1,5 %.

Le fait que le gouvernement Legault ait nié l'existence même d'une crise du logement, pendant toute la durée de son premier mandat, n'a pas aidé à résoudre ce problème. C'est malheureusement devenu la façon de faire de notre « bon gouvernement » : quand on ne veut pas régler un problème, c'est simple, on nie son existence.

#### LES CAUSES

Les baisses de mises en chantier sont également un facteur expliquant le manque chronique de logements, toujours selon l'APCHQ. Entre 2021 et 2022, il y aurait eu une baisse de 14 % des mises en chantiers et on prévoit que la baisse s'élèvera à 32 % pour 2023.

La hausse des taux d'intérêt y est pour beaucoup dans cette baisse de la construction de logements. Plusieurs acheteurs d'une première maison retardent, voire annulent, leurs projets. Conséquemment, ils ne quittent pas leur logement locatif. Le même phénomène existe chez les promoteurs d'édifi-

ces à logements. Ils retardent ou mettent sur pause leurs projets, parce que les coûts des hypothèques les rendent trop onéreux.

Il ne faut pas oublier non plus le phénomène des locations à court terme des Airbnb de ce monde. Ces locations excluent malheureusement du marché locatif régulier beaucoup de logements que des familles pourraient occuper. Les rénovictions participent également, dans une moindre mesure, à la réduction du nombre de logements disponibles sur le marché.

Le Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) estime, après avoir analysé les différents tableaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), que pour la catégorie « tous logements » la hausse du coût des loyer s'est élevée à 20 % dans des villes comme Rawdon, Cowansville et Gatineau et entre 10 % et 18 % dans plusieurs autres villes comme Longueuil, Shawinigan, Sherbrooke, Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby et Baie-Comeau et dans certains quartiers de Montréal. En résumé, toutes les régions du Québec sont touchées par des hausses vertigineuses des loyers.

Encore une fois – vous l'aurez deviné – ce sont les familles à faibles revenus qui font les frais de cette pénurie de logements. La hausse démesurée des loyers et la baisse des mises en chantier rendent de plus en plus difficile pour ces familles l'accès à un logement convenable.

#### LES LOGEMENTS SOCIAUX

La baisse des mises en chantier constatée par la l'APCHQ n'épargne pas la construction de logements sociaux. Il y aurait actuellement sur la liste d'attente d'un logement social 37 149 ménages. Et cette liste est loin d'être parfaite, parce que les demandes de la ville de Montréal ne sont pas mises à jour, étant trop nombreuses.



Le fait que le gouvernement Legault ait nié l'existence même d'une crise du logement, pendant toute la durée de son premier mandat, n'a pas aidé à résoudre ce problème.

Depuis 2018, année de l'arrivée au pouvoir de la CAQ, le gouvernement Legault a injecté 907 millions \$ de plus pour faire débloquer 9 036 unités d'Accès-Logis, un organisme sous-financé. 5 457 auraient été construites, 3 579 seraient en construction. Et 6 652 de 15 000 autres unités sous-financées seraient toujours en attente.

Ce sous-financement est l'héritage des gouvernements Charest et Couillard qui, à partir de 2009, ont cessé de tenir compte de l'inflation dans les subventions accordées à Accès-Logis. Cela a eu pour effet de faire passer la part du coût de construction des logements sociaux assumée par Accès-Logis de 50 % à 32 %. La part de la ville étant restée à 15 %, celle de l'hypothèque est passée de 35 % à 53 %, ce qui rend le coût de construction trop onéreux pour prétendre offrir des logements sociaux. Même avec l'ajout des 907 millions de la CAQ pour débloquer la construction de 9 036 unités, nous sommes loin du compte avec une liste de 37 149 ménages en attente d'un logement social.

Il faut également ajouter à l'équation le nécessaire accueil des familles immigrantes. Les familles des immigrants économiques, celles dont des tragédies les forcent à quitter leur pays d'origine

et, de plus en plus, celles des immigrants « climatiques » qui doivent quitter une terre devenue inhabitable, sans oublier l'immigration temporaire en forte croissance. Toutes ces personnes, toutes ces familles ont besoin de logements convenables dès leur arrivée.

#### LA NÉCESSITÉ D'UN CHEF D'ORCHESTRE

Nous sommes devant une situation qui nécessite que nos gouvernements jouent un rôle de premier plan. À mon avis, le gouvernement du Québec doit tenir le rôle de chef d'orchestre afin d'arrimer les efforts de tous les paliers de gouvernement. Notre gouvernement doit avoir une vision d'avenir claire sur ce que nous devons faire maintenant et dans le futur pour que les familles du Québec aient accès à un logement convenable.

Une stratégie du logement québécois doit être élaborée en concertation avec les acteurs du milieu. Cette stratégie doit avoir pour objectif la construction de logements qui, en plus de loger convenablement les familles qui y résident, puisse leur assurer une qualité de vie. Par exemple, les logements en milieu urbain pourraient avoir comme caractéristique d'être situés à moins de 15 minutes de marche, de vélo ou de

transport en commun des commerces essentiels, des écoles, des installations sportives publiques et d'espaces verts.

Le Québec n'étant pas seul au monde, nous pourrions nous inspirer de ce qui est fait ailleurs en matière d'aménagement urbain. Nous avons besoin d'un plan cohérent bâti avec les acteurs du milieu, adéquatement financé, ayant pour objectif que chaque ménage québécois puisse se loger adéquatement dans la mesure de ses moyens financiers, en bénéficiant d'une bonne qualité de vie, de la sécurité, le tout avec un souci d'éco-efficacité.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un « gouvernement qui gouverne », ayant en tête l'avenir de sa nation et du monde en général, et non d'un gouvernement qui administre à la pièce en injectant des millions ici et là sans réelle vision de l'avenir. En attendant, le 1<sup>er</sup> juillet arrive à grands pas et plusieurs familles vivront à nouveau le cauchemar de ne pas savoir où se loger ou d'avoir à se demander où encore couper dans le budget familial pour assumer une autre hausse de loyer. ◀

L'auteur est syndicaliste

# La scène internationale

À l'ONU, Lester B. Pearson a écarté la solution d'une confédération

## Canada et Palestine, une profonde illusion

Rachad Antonius

Le Canada se présente toujours comme un acteur honnête qui respecte le droit international et les droits de la personne. En ce qui concerne la Palestine, il y a là une profonde illusion.

Cela fait trois quarts de siècle que la *Nakba*, c'est-à-dire l'expulsion de la majorité des Palestiniens de la terre qu'ils habitaient, a été la conséquence inévitable de la partition de la Palestine. Commencée dès 1947, avant l'établissement du nouvel État, l'opération de nettoyage ethnique s'est poursuivie après la partition.

La destruction systématique de plus de 450 villages palestiniens, vidés de leurs habitants, en a été la conséquence logique. Autrement, comment établir un État pour les juifs alors que le territoire était peuplé, depuis des siècles, d'une majorité de non-juifs?

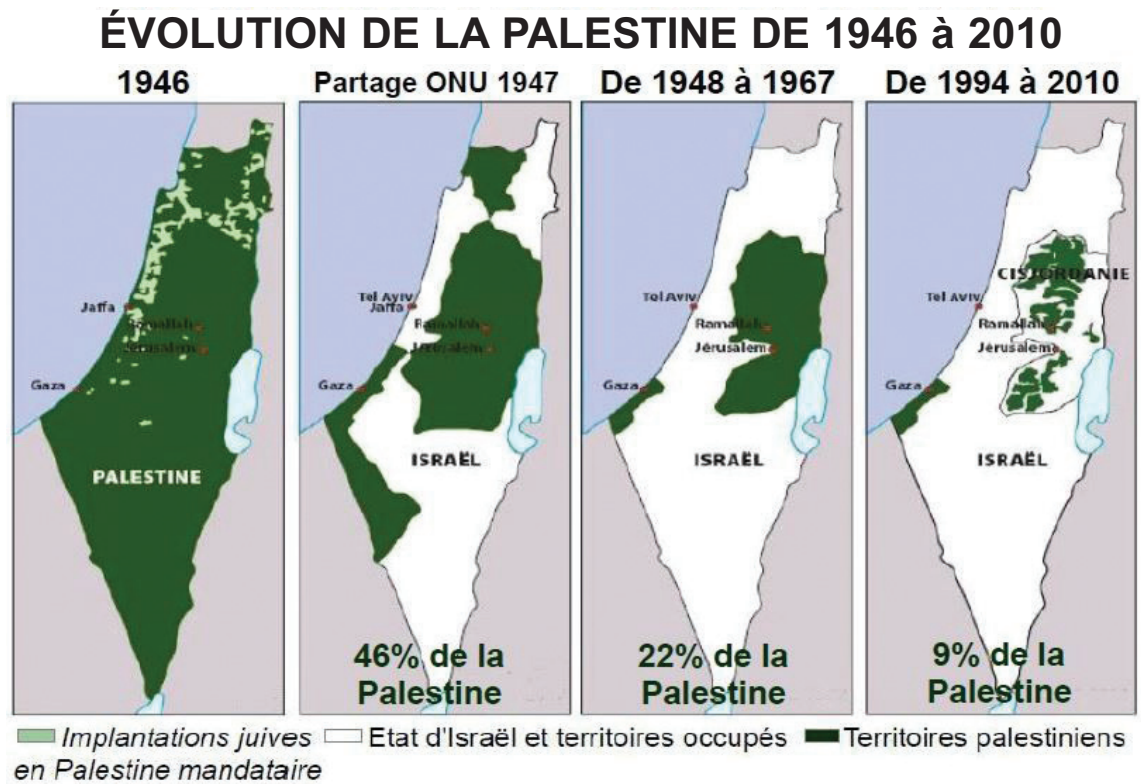
La partition de la Palestine n'était pas la seule solution possible aux tensions résultant de l'arrivée massive de réfugiés juifs européens fuyant la persécution, les pogroms et le génocide. La solution d'une confédération unissant les réfugiés juifs européens et les Palestiniens, qui constituaient la société hôte, avait été proposée par des pays arabes. Ils avaient demandé à l'ONU de s'adresser à la Cour internationale de justice pour que celle-ci se prononce sur la légalité de l'imposition d'une partition que la majorité de la population du territoire refusait.

### LA SOLUTION D'UNE CONFÉDÉRATION ÉCARTÉE

L'action combinée de deux Canadiens, Lester B. Pearson et le juge Ivan C. Rand, au sein de l'UNSCOP (le Comité spécial des Nations unies sur la Palestine), a été déterminante pour écarter la solution d'une confédération, et pour que seule la solution de la partition soit soumise au vote de l'Assemblée générale de l'ONU. La partition a eu comme conséquence immédiate l'expulsion des Palestiniens de leur terre et, à plus long terme, un système que beaucoup d'observateurs n'hésitent plus à qualifier d'apartheid. Le Canada a la lourde responsabilité d'avoir contribué directement à cette injustice.

Les accords d'Oslo de 1993 ont renouvelé l'espoir d'une issue pacifique au conflit. Conscients du fait que les pays occidentaux ne corrigeraient jamais l'injustice qu'ils ont créée, les Palestiniens ont fait un énorme compromis historique : se contenter des 22 % restants de la Palestine, soit la Cisjordanie et Gaza. Cette solution n'était pas juste pour eux, mais elle mettrait fin au conflit en consacrant la suprématie israélienne.

Même injustes, les accords d'Oslo n'ont été qu'un leurre. Israël voulait encore grignoter dans ces 22 % restants. Sous prétexte de redonner graduellement le contrôle des territoires occupés aux Palestiniens, ces accords ont permis l'intensification majeure de la colonisation dans les zones sous



Aucun gouvernement canadien n'a jamais posé le moindre geste concret qui pousserait la puissance occupante à se retirer des territoires occupés.

contrôle israélien, soit la majorité du territoire de la Cisjordanie.

Durant les négociations dites « de paix », le nombre de colonies de peuplement israéliennes a augmenté de façon rapide, de même que le nombre de colons. Les interdictions de construire et la destruction de maisons palestiniennes déjà construites se sont poursuivies. La judaïsation de la partie arabe de Jérusalem s'est intensifiée de façon agressive, et nombre de familles palestiniennes, à Jérusalem et à Hébron, ont été expulsées de leurs maisons pour faire place à des familles juives. Les cen-

taines de postes de contrôle israéliens en Cisjordanie ont paralysé l'économie palestinienne et ont rendu le quotidien des Palestiniens pénible et humiliant.

### OÙ EST LE PROBLÈME?

La politique canadienne a été relativement constante sur le fond. Bien que les libéraux aient eu tendance à vouloir aider les Palestiniens économiquement et sur le plan du développement, les gouvernements successifs, sans égard à leur couleur, ne se sont jamais opposés sérieusement aux politiques israéliennes d'apartheid, tout en prétendant qu'ils reconnaissent le droit international.

En effet, l'énoncé sur la Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien est légèrement modifié de temps en temps, mais il maintient un cap constant : le respect du droit international est proclamé, la Quatrième Convention de Genève de 1949 est reconnue comme s'appliquant aux territoires occupés, les colonies israéliennes en Cisjordanie sont considérées comme illégales, de même que l'annexion de Jérusalem. Le désir de voir un État palestinien est aussi affirmé.

Le problème est qu'après avoir affirmé son respect pour le droit international, le Canada estime que la solution sera réalisée par « la négociation directe entre les parties ». Or, compte tenu de l'énorme différence de pouvoir politique, économique et militaire entre les deux parties, sans pressions directes et fortes sur Israël par ses alliés et amis, ce n'est pas le droit international qui va être appliqué. C'est le rapport de force brut qui va dicter les termes de la solution. Les Palestiniens n'ont pas le pouvoir d'imposer une solution juste. Mais ils ont celui de refuser de signer des accords qui consacrent l'injustice. Ils ont le droit international de leur côté, mais ils n'ont ni la force de le faire appliquer ni les alliés qui peuvent les aider.

Aucun gouvernement canadien n'a jamais posé le moindre geste concret qui pousserait la puissance occupante à se retirer des territoires occupés. Un bras de fer non symétrique oppose depuis trente ans un État, qui intensifie ses politiques d'occupation avec l'appui direct des puissances occidentales, et une Autorité palestinienne dépourvue de moyens.

La stratégie choisie consiste plutôt à exercer toutes les pressions possibles sur les Palestiniens pour qu'ils signent des accords dits « de paix » qui consacrent et légitiment leur dépossession, en corrompant leurs élites si nécessaire.

De cette façon, la fiction du respect du Canada envers le droit international est préservée, mais la situation d'apartheid se perpétue. Les deux principaux partis qui se partagent le pouvoir au fédéral multiplient les gestes d'amitié et d'éloge envers la puissance occupante. Le silence du gouvernement canadien sur la *Nakba* à l'occasion de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de ce qui est devenu un État d'apartheid est très significatif à cet égard.

Tant que cette stratégie de courte vue n'est pas remise en question, il n'y a rien à attendre de positif du gouvernement canadien sur cette question. Sans une stratégie de sanctions réelles et d'arrêt de la coopération politique, économique, scientifique, industrielle et sécuritaire avec Israël, la situation politique ne fera qu'empirer, avec des conséquences probables désastreuses pour l'ensemble des peuples de la région. À long terme, ce sont aussi les intérêts du Canada et sa crédibilité internationale qui sont menacés. ◀

L'auteur est professeur honoraire (UQAM). Il a publié cette année l'essai *Islam et islamisme en Occident* (PUM) en collaboration avec Ali Belaidi.

Bonne Fête Nationale

UNIFOR  
le syndicat | Québec  
uniforquebec.org

## Mesures concernant l'identité de genre

### Les parents ont droit à la transparence

Collectif\*

**M**onsieur le ministre de l'Éducation, nous nous inquiétons de la tendance prise par les écoles, dans le cadre des mesures de soutien relativement à l'identité de genre, à cacher aux parents des informations essentielles sur leurs enfants.

Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Blaine Higgs vient d'annoncer qu'il modifiera la politique 713 de sa province pour que les parents d'un mineur soient informés des demandes de changement de nom, pronom ou mention de sexe de leur enfant à l'école.

Selon un sondage Léger<sup>1</sup> mené dernièrement à travers le Canada, la grande majorité des personnes sondées considèrent que l'école doit informer les parents de tels changements concernant leurs enfants, ainsi que du matériel pédagogique utilisé dans les matières sensibles telles que l'éducation à la sexualité. Cela semble aller de soi.

#### DES RECOMMANDATIONS SANS BASE LÉGALE

Pourtant, dans un document destiné au réseau de l'éducation au Québec, « Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires », il est conseillé aux établissements scolaires de « mettre en place un processus visant à faciliter le changement de prénom choisi et de la mention du sexe du jeune dans les

documents internes », sans l'obligation d'en informer les parents.

De telles recommandations n'ont aucune base légale. Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les parents ont accès au dossier de leur enfant jusqu'à 18 ans. Afin de cacher l'information aux parents, les écoles usent d'un subterfuge consistant à modifier la façon de s'adresser au jeune à l'école, mais sans l'indiquer explicitement dans son dossier. C'est inadmissible.

S'il existe bien des exceptions légales à la divulgation d'informations aux parents, celles-ci concernent des situations bien particulières se rapportant au dossier médical de l'enfant. Mais c'est alors aux services hospitaliers et de soins de santé, et non à l'école, qu'incombe la responsabilité d'informer ou non les parents. En aucun cas les responsables scolaires ne sont autorisés à se substituer aux professionnels de la santé<sup>2</sup>.

#### TOUT SAUF UN ACTE THÉRAPEUTIQUE NEUTRE

La transition sociale (changement de nom, de pronom et de mention de sexe) n'est pas un acte thérapeutique neutre. La démarche s'inscrit dans le cadre des thérapies affirmatives du genre validant le fait qu'un enfant pourrait être « né dans le mauvais corps » et préconisant une médicalisation à vie pour changer le corps. Cela peut inclure la prise de bloqueurs de croissance dès la puberté,



Nous nous inquiétons de la tendance prise par les écoles à cacher aux parents des informations essentielles sur leurs enfants.

d'hormones du sexe opposé, et aller jusqu'à des interventions chirurgicales d'ablation d'organes sains.

Une commission d'enquête sur les services de traitement liés à l'identité de genre chez les jeunes au Royaume-Uni<sup>3</sup> souligne les conséquences des bloqueurs de puberté à court et à long terme, ainsi que les risques accrus d'accidents cardiovasculaires, d'ostéoporose et de cancers liés à l'hormonothérapie, sans parler des risques de stérilité. En raison du manque d'études probantes, le comité d'expert regroupant 102 cliniciens spécialistes n'a pas été en mesure de recommander une telle approche.

Le rapport note également qu'une grande proportion des jeunes suivis pour détresse liée au genre souffrent de

troubles de santé mentale qui pourraient expliquer leur détresse, mais dont le vocable « trans » occulte les particularités. La journaliste de la BBC Hannah Barnes ayant enquêté sur la clinique du genre Tavistock rapporte dans son livre *Time to think* (Swift Press) des chiffres alarmants : 97,5 % des enfants souhaitant changer de genre souffrent de psychopathologies diverses, dont 35 % se situent dans le spectre de l'autisme.

Pour ce qui est de la transition sociale en tant que telle, elle est décrite dans le rapport comme une intervention active ayant des effets significatifs sur le fonctionnement psychologique de l'enfant. Une étude récente suggère qu'elle n'apporterait aucun avantage pour la santé mentale<sup>4</sup>, et selon une autre étude<sup>5</sup>, la relation avec la famille et les pairs serait plus significative que l'affirmation de genre comme indicateur de bonne santé mentale.

#### LE DROIT DES PARENTS

Comment, dans ces conditions, les directions scolaires peuvent-elles prétendre agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant en prenant le risque de le valider immédiatement dans sa transition sociale, sans autre garantie que l'auto-identification du jeune, et sans même en parler à ses parents? Intervenir dans le développement d'un enfant dans un domaine où le personnel scolaire n'est pas qualifié l'expose au risque d'aggraver ses problèmes de santé mentale. C'est une faute professionnelle grave.

Nous sommes sensibles à l'importance de soutenir les jeunes dans leur quête d'identité et de les protéger contre la discrimination, et particulièrement les jeunes les plus vulnérables, notamment ceux s'identifiant à la communauté LGBTQ+. Mais cela ne peut certainement pas se faire en ratifiant une approche militante, sans plus d'examen, et en bafouant le droit des parents.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'émettre des directives claires enjoignant les directions d'écoles à ne pas dissimuler une information

aussi essentielle qu'un changement de nom, de pronom ou de mention de sexe d'un jeune à ses parents. Nous nous attendons également à ce que le matériel pédagogique qui sera utilisé dans le cadre du programme « Éducation à la sexualité » du nouveau cours *Culture et citoyenneté québécoise* soit accessible aux parents.

Dans le cadre d'un cours soulevant des enjeux sociaux délicats, controversés<sup>7</sup> et touchant à l'intimité des gens comme la religion, l'identité ou l'éducation sexuelle des enfants, une transparence exemplaire de la part du ministère de l'Éducation s'impose. ◀

1 <https://secondstreet.org/wp-content/uploads/2023/05/Second-Street-Education-Poll-2023-%E2%80%93-Final.pdf>

2 [https://fqde.qc.ca/wp-content/uploads/2018/02/brochure\\_jeunes\\_trans\\_web-2.pdf](https://fqde.qc.ca/wp-content/uploads/2018/02/brochure_jeunes_trans_web-2.pdf)

3 <https://www.crsgc.ca/pdf/NOTE-Droits-des-eleves-de-14-ans.pdf>

4 <https://cass.independent-review.uk/publications/interim-report/>

5 J.S. Morandini, A. Kelly, N.M. de Graaf, P. Malouf, et al. (2023). "Is social gender transition associated with mental health status in children and adolescents with gender dysphoria?", *Archives of sexual behavior*, 52, 1045-1060. DOI: 10.1007/s10508-023-02588-5

6 E.D.C. Sievert, K. Schweitzer et al. (2020). "Not social transition status, but peer relation and family functioning predict psychological functioning in a German clinical sample of children with gender dysphoria". *Clinical child psychology and psychiatry*, 26:1. DOI: 10.1177/1359104520964530

7 J. Block (2023). "Gender dysphoria is young people is raising – and so is professional disagreement", *BJM*, 380-382. <https://doi.org/10.1136/bmj.p382>

\*Nadia El-Mabrouk, Pour les droits des enfants du Québec (PDEQ) Jocelyne Robert, sexologue et écrivaine Pascale Bourgeois, doctorante et chargée de cours, département d'éducation et pédagogie, UQAM François Dugré, PDEQ Clémence Trilling, PDEQ Ruth Lamontagne, enseignante au primaire

Véronique Fournier, et une vingtaine d'autres parents signataires. Des parents d'enfants en détresse de genre et des professionnels de la santé ont signé la lettre au ministre, mais ont préféré ne pas divulguer leurs noms publiquement par peur de représailles.



## Des changements dérangeants

À la même date l'an dernier, nous parlions de la levée des mesures d'urgence à la ville de Montréal. La pandémie a très rapidement et très profondément changer le monde du travail. Elle semble avoir également favorisé une réflexion des travailleuses et travailleurs sur leur rapport à l'emploi, et l'importance de bonnes conditions de travail.

Cette prise de conscience s'accompagne de revendications face à des gestionnaires souvent dépassés, plus graves encore, réfractaires aux changements qu'elle amène. En tant que syndicat, nous sommes inquiets de la montée des incivilités voire des violences exercées par les personnes en autorité. La Ville de Montréal brandit son code d'éthique à la moindre divergence d'opinions exprimée par nos membres, mais ne semble pas faire preuve de la même rigueur envers ses cadres.

Des confrères sont victimes de comportements allant des écarts de voix jusqu'aux menaces de représailles, sans compter les outrageux propos du maire de l'arrondissement d'Anjou, Luis Miranda tenu envers les Cols blancs. Les membres de l'exécutif vous invitent à nous faire part de ces incidents. Nul ne doit exécuter son travail sous la menace ou soumis à des contraintes excessives. **Aidez-nous à mettre fin à ces méthodes d'un autre temps.**

Contactez votre syndicat, le SFMM429 au 514 842-9463

[sfmm429.qc.ca](http://sfmm429.qc.ca)

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP



## Point d'orgue

En mémoire d'une secousse majeure du théâtre et du féminisme

### À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine

Olivier Dumas

Il y a 45 ans, Pol Pelletier et trois autres créatrices ont conçu une œuvre théâtrale provocatrice, événementielle, politique.

À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine a été réalisée uniquement par des femmes au Théâtre expérimental de Montréal (TEM), fondé au printemps 1975 par Pol Pelletier, Robert Gravel et Jean-Pierre Ronfard. Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 11 juin 1978, dans le Vieux-Montréal, elle a été présentée à la Maison Beaujeu, par une cellule autogestionnaire composée de trois interprètes-autrices, soit Pol Pelletier, Louise Laprade, Nicole Lecavalier, ainsi que par la conceptrice d'éclairage Dominique Gagnon.

L'année suivante, les Éditions du remue-ménage ont publié la pièce accompagnée de textes éclairants des collaboratrices.

Les secousses d'À ma mère, sont à l'origine de la fondation du Théâtre expérimental des femmes (TEF). « Il y avait ce désir de rassembler des femmes. À l'époque, nous travaillions beaucoup en création collective », confiait la comédienne Anne-Marie Provencher (qui participait à l'aventure d'À ma mère comme œil extérieur, et par la suite au TEF) dans le recueil *La Scène québécoise au féminin* (Pleine Lune, 2018).

« Il n'y avait pas encore de prises de parole articulées dans les deux réalisations antérieures de femmes au TEM (*Essai en trois mouvements pour voix des femmes* et *Finale*). Avec À ma mère, il y en a eu une véritable, avec la présence d'une femme guerrière à la personnalité imposante, qui ralliait les trois femmes et montait aux barricades. »

Pour Pol Pelletier, cette production-exorciste de huit tableaux instaurait un style de jeu qui rompait « avec la mièvrerie souvent associée avec le jeu féminin ». Elle s'est construite avec des méthodes de travail innovatrices (rêves éveillés, jeux de hasard), de l'improvisation

autour des thèmes radicaux : la mise à mort physique de la mère, des personnages de guerrières, l'humour des « femmes burlesques » et l'exploration de la vie secrète des petites filles.

Deux ouvrages importants de la pensée féministe des années 1970 ont influencé la production : *Du côté des petites filles*, d'Elena Gianini Belotti et *Amazones, guerrières et gaillardes*, de Pierre Samuel.

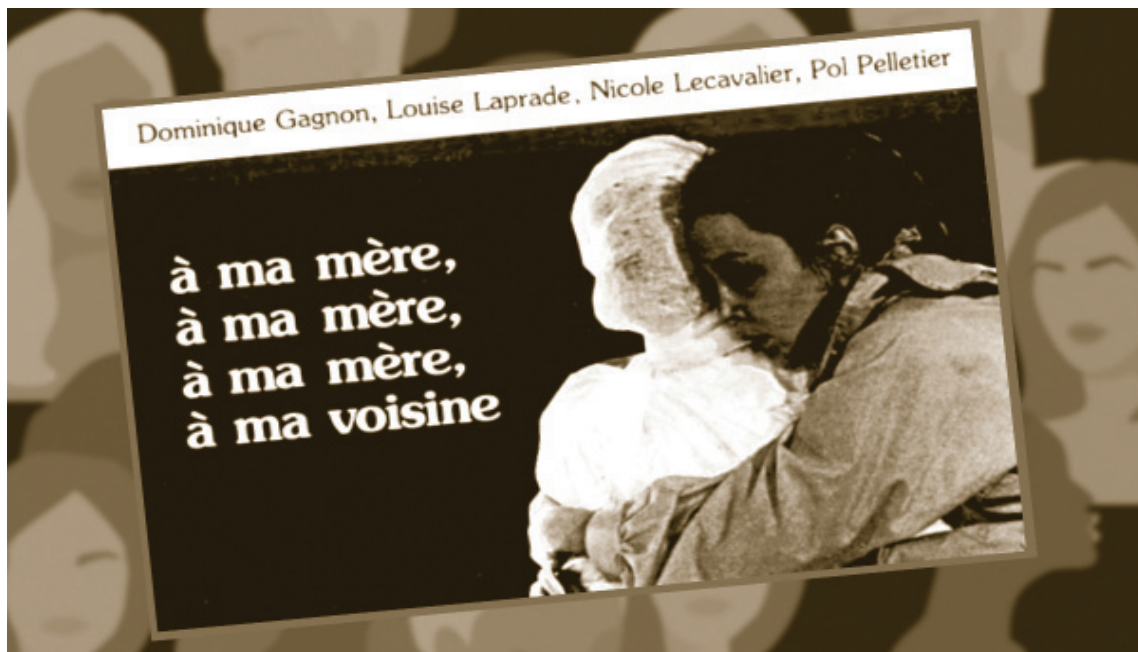
Pol Pelletier y incarnait notamment une mère enveloppée de bandelettes blanches très serrées des pieds à la tête sur un échafaudage « avec une voix terrifiante » et une guerrière recouverte de casseroles. Peu avant la finale, elle scandait : « Ma mère est de proportions héroïques, forte comme un tremblement de terre, grande comme un ouragan, rouge comme un volcan qui éclate. »

#### QUÊTE DE LIBERTÉ JOYEUSE

Loin du réalisme ou du didactisme du théâtre militant, À ma mère se démarquait par son exploration de « la mythologique personnelle » et son jeu extrêmement physique (puisant sa force dans les cours d'autodéfense du wendo). Le public s'assoit sur des coussins rouges autour d'une bulle noire peinte sur le plancher.

Parmi les autres créations collectives de femmes, rappelons *Un Prince, mon jour viendra* (1974), du Grand Cirque Ordinaire et, la même année, *Nous aurons les enfants que nous voulons* (sur le droit à l'avortement), du Théâtre des Cuisines. En 1979, la troisième exécution scénique de la troupe Trois et 7 le numéro magique, *Alice à la peau rouge et ne se met pas de fond d'œuf*, est présentée pour femmes seulement avec une féminisation radicale du langage (« la plaisir, la soleil »). Des cellules féminines se forment dans des compagnies théâtrales *underground* comme Organisation Ô et l'Eskabel.

Dans le *Trac Femmes* (1978), numéro spécial du *Trac*, revue éphémère du



Les secousses d'À ma mère sont à l'origine de la fondation du Théâtre expérimental des femmes (TEF).

TEM, Nicole Lecavalier parlait d'À ma mère comme du « triomphe d'une parole reconquise et signifiante ». Dans son ébranlante « Histoire d'une féministe », aussi du *Trac Femmes*, Pol Pelletier réitère la dimension féministe « d'un spectacle fondé sur notre conscience de notre oppression de femmes (...) qui dévoile cette oppression et cherche du même coup à la renverser ». Un tel électrochoc « l'a ravie et étonnée » par son « imaginaire complètement impudique et effronté » et a raffermi sa volonté d'un art « qui affirme l'existence d'une culture et d'une histoire de femmes complètement occultées, refoulées, ignorées jusqu'à nos jours. Un théâtre qui conscientise, mais aussi qui exalte ».

La nécessité pour Pelletier de travailler exclusivement avec des femmes cause une scission au sein de l'équipe du TEM. Deux nouvelles compagnies voient alors le jour en 1979 : le Nouveau Théâtre Expérimental (NTE) et le Théâtre expérimental des femmes (TEF), initié par Pol Pelletier et cofondé par elle, Nicole Lecavalier et Louise Laprade.

#### ÉLECTROCHOC TOUJOURS VIVANT

L'auteur et traducteur féministe Martin Dufresne a été grandement impressionné par ce manifeste théâ-

tral. « À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine a marqué la dissociation de ses autrices du Théâtre expérimental de Montréal en 1979 avec la prise en compte d'une praxis féministe et d'un rapport explicite des comédiennes-autrices à leur mère, un sujet qui demeurerait lourd de tabous dans la dramaturgie québécoise. Je me souviens de l'impact qu'ont eu ces femmes déclamant leur vécu et leur imaginaire sur la scène de la Maison Beaujeu, jusqu'alors dévolue à des créateurs masculins, sinon franchement machistes. (...) En assumant le segment À ma voisine de ce texte, Pol Pelletier s'est affirmée en pionnière ».

Dans la revue alternative *Le Temps Fou*, nous lisions en décembre 1980 que « tous ces mouvements donnent, autour surtout des rencontres soi avec sa mère et soi avec sa mère en soi, des paroles magnifiques, parmi les plus fortes, les plus dynamiques, les plus émouvantes et les plus évocatrices qu'il puisse nous être donné d'entendre ».

L'homme de théâtre Gilbert Turp a invité récemment Pol Pelletier dans un cours au Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Il se souvient de l'impact d'À ma mère en 1978 : « J'étudiais à l'École nationale de théâtre

et c'était libérateur une parole de femmes qui fait le tour d'une question avec des moyens théâtraux innovateurs. Nous étions dans une vague profondément radicale et rassembleuse, de l'ordre de la joie éthique. J'ai vu d'autres productions du Théâtre expérimental des femmes, dont *La Lumière blanche* (première pièce solo écrite par Pol Pelletier), et *La Peur* surtout (avec notamment Anne-Marie Provencher) qui étaient une mise au point radicale sur la violence faite aux femmes. » Le jeu scénique s'inscrivait dans une perspective féministe. « Quand les actrices ouvraient la bouche, la parole était assumée. »

Le pédagogue confie que d'avoir vécu une telle « quête de liberté » l'a encouragé à l'écriture (il a publié près d'une dizaine de pièces) et « à ne pas avoir peur de s'affirmer ». Lors de la rencontre avec Pol Pelletier, ses élèves du Conservatoire ont apprécié de voir devant leurs yeux un parcours « d'une grande clarté et une artiste qui a véritablement consacré sa vie au théâtre ».

L'œuvre scénique *À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine* « a vraiment saisi les femmes. (...) Pour moi, ça demeure le spectacle qui a ouvert une route pour la suite des choses », se remémore Anne-Marie Provencher. ◀

Bonne Fête nationale du Québec!  
ENTREZ DANS LA DANSE

		LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
--	--	---	---	---	--	--

## L'AREQ

**60 000 membres à travers  
le Québec à la DÉFENSE  
des DROITS  
des personnes âgées.**



**Soyons fiers de notre langue et  
de notre culture et saluons la  
diversité qui nous distingue**



**Bonne Fête nationale  
à toutes et à tous !**



Centrale des syndicats  
du Québec



### LUCRECIA SOTOMAYOR



Lucrecia Sotomayor, décédée en 2019, a été la première femme à occuper la fonction de directrice syndicale au Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal. Elle a été une inspiration pour toute une génération de militantes et militants. Même à la retraite, Madame Sotomayor était toujours très impliquée dans les causes humanitaires et très active au sein du syndicat. Elle s'occupait notamment du Fonds d'aide aux aînés.

4<sup>e</sup> édition

**28 et 29 juin**

**ÉDIFICE LÉO-LEBRUN**  
9650, rue Papineau, Montréal

### COLLECTE DE SANG



**SYNDICAT DES COLS BLEUS  
REGROUPÉS DE MONTRÉAL**

**SUR RENDEZ-VOUS**  
→ hema-quebec.qc.ca  
→ 1 800 343-7264





**FÊTE NATIONALE :**  
*Foyons fiers!*

*Maxime*  
BLANCHETTE-JONCAS

Député de  
Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques



1 866 720-2562 | maxime.blanchette-joncas@parl.gc.ca

# TOUJOURS LÀ POUR VOUS



LES FONCTIONNAIRES  
MÉRITENT MIEUX



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

Fière fierté fièrement  
québécoise !

# ENCAN



# L'aparté avec ÉLORAH

www.simonbanville.com

